



Mairie du 15^{ème} arrondissement

Direction Générale des Services

PV n°01/XV/2009

CONSEIL DU 15^{ème}
ARRONDISSEMENT

Lundi 26 janvier 2009

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé-de-Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Fabrice Rousseau, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Messieurs Claude Barrier (pouvoir à Françoise Malassis), Grégory Canal (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Jean-Manuel Hue (pouvoir à Hubert Martinez), Jean-Baptiste Menguy (pouvoir à Jean-François Lamour).

Sont absents :

Messieurs Mathieu Blin.

≈ ≈ ≈

Monsieur le Maire : Merci de vous installer. Nos deux collègues Jean-Manuel Hue et Claude Barrier ont été hospitalisés ; en votre nom à tous je leur souhaite évidemment un prompt rétablissement.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 17 novembre 2008.

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 8 décembre 2008.

Vous avez reçu deux procès-verbaux : la séance du 17 novembre, qui n'avait pas pu être retranscrite à temps par les services de la DGS -très pris par l'organisation des élections prud'homales-, et celui de notre dernière séance du 8 décembre. Compte tenu de cette charge de travail le procès-verbal du CICA du 16 décembre n'a pas pu encore être réalisé par les services administratifs, il vous sera envoyé dès qu'il sera rédigé.

Je demande l'approbation des procès-verbaux. Oui, Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Oui, merci Monsieur le Maire. Sur le procès-verbal du lundi 17 novembre, j'avais demandé et cela figurait au compte-rendu de notre Conseil d'arrondissement, que, après la discussion portant sur l'avis donné par le Maire du 15^{ème} sur le renouveau de l'hôpital Necker, soit annexée la totalité de l'avis que vous aviez rendu, pour qu'il soit rendu public. C'est indiqué en page 26 du procès-verbal mais l'avis n'est pas annexé. Donc je suis vraiment dans l'impossibilité de voter ce procès-verbal, je voterai donc contre et je réitère bien sûr la demande consistant à voir produire dans le compte-rendu de notre Conseil d'arrondissement, d'ailleurs vous m'aviez dit que vous étiez d'accord, l'intégralité de l'avis que vous avez rendu sur l'hôpital Necker.

Monsieur le Maire : Je veux bien que vous polémiquiez sur l'hôpital Necker mais il me semble à l'époque avoir lu cet avis, qui m'a été d'ailleurs, aussitôt que vous avez posé la question à ce sujet, transmis par les services qui me l'ont amené en séance et de l'avoir lu en direct et de façon très transparente...

Anne Hidalgo : Mais pas intégrale donc je souhaite l'intégralité ...

Monsieur le Maire : Si vous permettez que je termine, Madame, parce que je vous passerai la parole quand j'aurai terminé, si vous le souhaitez. Je redis, puisque vous m'avez interrompu, ce que je disais, à savoir que j'avais répondu en séance directement, à l'époque, pour ne pas attendre deux mois de délai, que j'avais émis un avis favorable évidemment à la rénovation de l'hôpital Necker assorti de réserves dans l'intérêt des habitants du 15^{ème} et notamment de ce quartier. Il est évident que je ne vois pas de difficulté à exprimer cet avis dans le compte-rendu et si cela n'a pas été fait, ce le sera lors de la prochaine séance. Voilà, Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Une petite erreur dans la transcription des débats du Conseil d'arrondissement du lundi 17 novembre, à la page 90, où me sont attribués des propos qui ont en fait été tenus par mon collègue José Baghdad. C'était à propos de la commission, justement, chargée du pilotage de Necker.

Monsieur le Maire : D'accord, donc il faut substituer le nom de Monsieur Baghdad à celui de Monsieur Mouricou en bas de la page 90.

Philippe Mouricou : Tout à fait.

Monsieur le Maire : Ce qui est fait. Merci. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Egalement une observation concernant notre séance du 8 décembre 2008. Nous avons eu, vous vous en souvenez sans doute, l'occasion de vous poser une question concernant le questionnaire que vous aviez diffusé aux habitants sur la Tour Triangle et je vous avais demandé d'annexer au compte-rendu de ce Conseil d'arrondissement du 8 décembre le bordereau d'inscription à la CNIL. Je constate que cela n'a pas été fait.

Monsieur le Maire : Je vous ai répondu aussi. On ne va pas reprendre les débats. Bon, je veux bien qu'on reprenne à chaque fois les procès-verbaux, les débats de la séance précédente mais il me semble vous avoir répondu clairement que, à partir du moment où il n'y avait pas de constitution de fichiers, ni informatiques ni de quoi que ce soit, il n'y avait pas de demande à la CNIL et que ces personnes ne font pas l'objet de possession d'un fichier. C'est la réponse que j'avais donnée à l'époque et qui vous avait, je pense, satisfait.

Bon, nous avons donc terminé avec le procès-verbal. Une autre question sur le procès-verbal ?

Anne Hidalgo : Oui, juste un mot. Non, nous ne sommes pas satisfaits par cette réponse.

Monsieur le Maire : En tout cas c'est la mienne.

Anne Hidalgo : Parce qu'il y a bien constitution d'un fichier pour lequel vous devez produire le récépissé de déclaration à la CNIL. Donc nous allons poursuivre les démarches que nous avons engagées pour être sûrs que la Mairie du 15^{ème} respecte bien la Loi Informatique et Liberté, ce qui n'a pas été le cas sur la constitution de ce fichier.

Monsieur le Maire : Bien. Vous pouvez polémiquer à l'infini et toujours lancer des procès d'intention, c'est votre affaire, nous, nous voulons travailler pour les habitants du 15^{ème} et nous allons donc ouvrir notre Conseil avec, justement, cela tombe bien... Oui, Monsieur Dargent, sur le procès-verbal ?

Claude Dargent : Oui, d'abord, il faut un vote pour l'adoption, me semble-t-il ? Je voulais vous le rappeler parce que je crois que là vous passiez au point suivant.

Le second point, s'agissant de la séance de décembre, il y a une divergence sur le fond. Vous prétendez qu'il n'y avait pas matière à déclaration à la CNIL, nous prétendons qu'il y avait matière à déclaration à la CNIL, nous ne sommes pas d'accord sur le fond, cela n'empêche pas, de notre point de vue, d'accepter d'adopter le procès-verbal.

En revanche, sur le vote du procès-verbal de novembre, nous demandons que le document soit annexé en PV, vous en avez accepté le principe, maintenant évidemment pour l'instant nous avons un document qui nous est proposé qui n'inclut pas ce PV. Donc nous souhaitons que l'adoption du PV de novembre soit reportée à la prochaine séance, on est tellement en retard qu'on n'est plus à cela près, de façon que nous soyons en situation d'adopter effectivement le PV, tel qu'il sera, en tant que tel, acté.

Monsieur le Maire : Pour aller plus vite et si vous êtes de bonne foi, je pense que vous accepterez ma proposition ...

Claude Dargent : Attendez Monsieur le Maire, j'espère que vous ne remettez pas en cause ma bonne foi.

Monsieur le Maire : J'espère surtout que vous n'allez pas m'interrompre en permanence alors que je ne vous donne pas la parole.

Claude Dargent : Si vous commencez, Monsieur le Maire, par « si vous êtes de bonne foi », je suis désolé, cela suppose que nous pourrions ne pas être de bonne foi ici. Monsieur le Maire, tout le monde est de bonne foi ici. Merci de m'en donner acte.

Monsieur le Maire : Le début de cette séance semble quand même montrer que vous cherchez absolument la polémique sur des sujets, d'ailleurs, qui ne le méritent pas, parce que nous en sommes simplement à l'adoption des procès-verbaux. Imaginez ce que va être le reste de notre séance où l'intérêt des habitants du 15^{ème} n'est pas forcément totalement, jusqu'à présent, pris en compte.

Je réponds aux interventions de la Gauche, sur ces procès-verbaux, en vous proposant la chose suivante : c'est que nous pouvons adopter ce procès-verbal de notre séance du 17 novembre, si vous l'acceptez, à condition qu'effectivement, dans ce procès-verbal, soit associé mon avis sur le permis de construire de Necker, que vous connaissez, oui l'intégralité, absolument, c'est ce que je suis en train de dire, donc sous cette réserve vous êtes d'accord pour adopter.

Donc, je mets aux voix sur le **procès-verbal du 17 novembre**. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté.

Sur le **procès-verbal du 8 décembre**. Donc on s'est expliqué. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté.

≈ ≈ ≈

Nous avons maintenant un certain nombre de projets de délibérations à l'ordre du jour. Mais avant je voudrais juste faire une observation, en préambule, sur le fait que le Maire de Paris ait envoyé -ce qui est une procédure assez rare, donc j'en dis un mot- à l'ensemble des élus du 15^{ème}, comme j'imagine des autres arrondissements, une communication sur la décentralisation.

Nous n'allons pas, évidemment, entreprendre un débat sur ce thème aujourd'hui. Cette communication sur la décentralisation a été précédée, c'est vrai, de réunions de travail assez approfondies qui ont été pilotées par Madame Errecart à la Mairie de Paris. Les réunions ont été très denses, très intenses et les Maires d'arrondissement qui ont participé ont pu lors des débats s'exprimer largement, quelle que soit d'ailleurs leur couleur politique. J'ai moi-même participé à la quasi-totalité de ces réunions qui étaient très intéressantes.

Le Maire de Paris, vous vous en souvenez, avait évoqué dans son discours d'installation qu'il tenait beaucoup à une évolution des pouvoirs des Maires d'arrondissement, à une évolution de la décentralisation, qui irait dans ce sens ; c'est donc quelque chose de positif au niveau de la démarche.

Simplement, ce que je peux regretter, à partir du moment où le Maire de Paris vous a adressé cette communication directement, sans que nous ayons pu l'inscrire à notre ordre du jour, c'est que j'aurais souhaité en tant que Maire d'arrondissement pouvoir discuter de cette communication qui concerne, au premier chef, les élus que vous êtes, avant peut-être que le Conseil de Paris puisse en débattre puisqu'il s'agit vraiment très directement des pouvoirs des Mairies d'arrondissement, des Conseils d'arrondissement, de l'organisation ou de la réorganisation des services, de l'autorité fonctionnelle des uns sur les autres, etc...

Bien sûr, la communication du Maire ne fait que marquer le début de la consultation et de la procédure. D'ailleurs, comme c'est une communication, ce débat ne sera assorti d'aucun vote mais j'aurais souhaité que cette communication puisse être présentée sous la forme, peut-être, d'une délibération ou en tout cas, envoyée par la Mairie de Paris pour figurer à notre ordre du jour. Ce que je souhaite maintenant, bien sûr, je pense que c'est ce qui se produira, évidemment, même un peu tardivement, c'est qu'évidemment ce débat puisse être inscrit à notre ordre du jour le plus vite possible pour que les élus d'arrondissement puissent également se prononcer, ou en tout cas évoquer leurs idées et leurs propositions dans ce cadre. Voilà simplement la déclaration que je voulais faire avant de commencer notre ordre du jour. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Oui, Monsieur le Maire. Merci d'avoir dit que c'était une démarche positive, nous en goûtons le compliment. Simplement, vous dites, la communication a été adressée directement par le Maire de Paris à l'ensemble des Conseillers d'arrondissement, j'espère que cela a bien été le cas, sinon j'ai des exemplaires ici supplémentaires, disponibles, déjà photocopiés. Si certains Conseillers ne l'avaient pas, sachez que nous avons des documents complémentaires que je tiens à la disposition de Monsieur Foisel, ce qui évitera un travail de photocopies.

Deuxièmement, il appartient aux Maires d'arrondissement, s'ils le souhaitent, d'inscrire ou pas une communication. On aurait pu le faire. Cela n'a pas été fait, ce n'est pas grave. De toute façon on rentre dans un processus de discussions qui va durer plusieurs mois puisque l'idée, et j'en informe l'ensemble de nos collègues ici, est d'aboutir à une délibération, qui bien évidemment, sera préalablement, en tout les cas je l'espère, inscrite par vous au Conseil d'arrondissement du 15^{ème} et votée ensuite en Conseil de Paris, une délibération qui fixera l'étendue des compétences déconcentrées.

J'insiste sur un point important. Cette question de la décentralisation et de la déconcentration vers les Mairies d'arrondissement a fait l'objet, dans le programme de mandature de Bertrand Delanoë, d'un élément d'engagement fort. Donc nous sommes effectivement une équipe municipale parisienne décentralisatrice. Nous considérons que pour améliorer la qualité du service public municipal il faut effectivement faire en sorte qu'il y ait des services qui soient déconcentrés, des moyens au niveau des Mairies d'arrondissement pour pouvoir gérer ce service public de proximité.

Donc nous accompagnons et nous sommes pro-actifs par rapport à ce mouvement et vous verrez, dans la communication qui a été transmise par le Maire de Paris et qui est un premier élément, base de travail à une discussion approfondie, vous verrez également qu'il y a des points qui nous paraissent incontournables. D'abord,...

Monsieur le Maire : On ne va pas rentrer tout à fait dans le fond du débat .

Anne Hidalgo : Je tiens quand même à préciser quelques principes : l'unité de Paris, qui pour nous est un élément bien évidemment fondamental mais je suppose que pour l'ensemble des élus, il en est de même.

Deuxième élément, l'unité du statut des personnels de la Ville de Paris. Je le dis parce qu'il y a beaucoup de personnels de la Ville de Paris ici et nous savons combien ils sont attachés à l'unité de leur statut même si nous pouvons aller plus loin, en tout les cas c'est notre volonté, pour tenir compte du passage en Mairie d'arrondissement d'un certain nombre de fonctionnaires, comme un élément de valorisation de leur carrière, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas et c'est une affirmation forte que nous faisons dans cette communication.

Et enfin dernier élément, il y a bien sûr des éléments de politique municipale parisienne, qui eux, au nom de l'unité de Paris et de l'unité du personnel de Paris, ne peuvent pas faire l'objet de déconcentration, ce qui est déjà affirmé dans la délibération. Par exemple, la question des pouvoirs en matière d'urbanisme ou d'avis conforme, cela nous paraîtrait bien évidemment une mesure totalement inacceptable parce que mettant en cause l'unité de Paris.

Voilà, je pense que nous allons avoir des mois très riches d'étude sur cette communication faite par le Maire de Paris. J'insiste sur son caractère déterminant, politique et totalement inscrit dans le programme de mandature que nous avons soumis aux Parisiens et qui a été d'ailleurs largement approuvé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Nous n'allons pas lancer le débat de fond. Et puis vos explications sont un peu redondantes puisque, comme vous l'avez dit au début de votre intervention, tous nos collègues ont reçu directement du Maire de Paris cette communication et s'il avait voulu que les Conseils d'arrondissement en débattent, comme pour le reste de notre ordre du jour, il l'aurait fait inscrire à l'ordre du jour des arrondissements. Mais il y aura bien sûr, je le confirme, un débat lorsque nous serons saisis des délibérations qui découlent de cette communication. Puisque Madame Hidalgo s'est exprimée, Monsieur Lamour a demandé la parole et nous passerons ensuite à l'ordre du jour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. S'il y a bien au moins un sujet sur lequel nous sommes d'accord c'est l'importance de ce débat mais surtout ses conclusions et de la réalité d'un certain nombre de transferts. Je ne vais même pas parler de transfert de compétences mais de responsabilités vers les Maires d'arrondissement dont on sait leur proximité avec les habitants de leur territoire. Alors on peut le dire, effectivement, cette communication nous l'avons eue, elle ne répond pas effectivement à ses attentes et si c'est une base de départ pour un débat qui s'annonce riche, nous avons souhaité nous, groupe UMP, enrichir dès maintenant ce débat en déposant une proposition de délibération. Elle a été préparée et co-signée par les Maires d'arrondissement pour montrer quelles étaient les bases de ce travail.

S'il y a une deuxième priorité et finalement un autre point sur lequel nous sommes entièrement d'accord, c'est l'unité de Paris, évidemment. Mais sur la base de cette unité certains proposent l'immobilisme, le statu quo, nous nous proposons la dynamique, nous proposons la prise de responsabilités mais aussi les moyens qui vont avec cette prise de responsabilités donc la capacité qu'auront les Maires d'arrondissement de bien faire leur travail et surtout de le faire au service de leur population.

Voilà, je crois que le débat est lancé, heureusement d'ailleurs qu'il y a débat parce que quand je vois comment le Maire de Paris, et vous y étiez Madame Hidalgo, devant la commission Balladur, a parlé du Paris métropole, de cette grande réorganisation de nos collectivités dans les années qui viennent, là, pour le coup il n'y a pas eu débat et nous aurions bien aimé aussi pouvoir évoquer ce sujet avant d'entendre les conclusions prononcées par le Maire de Paris devant la commission Balladur.

Donc, allez, espérons effectivement que, au moins pour la décentralisation, il y aura débat, il y aura surtout une vraie et réelle évolution vers plus de proximité, plus de moyens laissés au Maire d'arrondissement sans pour autant, je le répète, remettre en cause l'unité de Paris.

Monsieur le Maire : Bien, merci. C'est un beau débat maintenant nous n'allons pas l'entreprendre davantage parce qu'ensuite nous n'aurons pas la possibilité ... Madame Hidalgo, non vous n'avez pas été mise en cause, Monsieur Lamour a évoqué simplement un certain nombre de réunions Donc je crois que nous allons devoir passer à l'ordre du jour. Vous ferez vos observations à Monsieur Lamour en Conseil de Paris. ... si vous vous référez à un article du règlement ... non, non, mais attendez, vous vous référez à quel article du règlement ?

Anne Hidalgo : Je me réfère à l'article du règlement qui dit que lorsqu'un élu est mis en cause ou qu'une information nouvelle est apportée, je suis désolée, Monsieur Lamour a parlé de la commission Balladur, de l'audition du Maire de Paris à laquelle j'étais, il a dit des choses infondées, donc je souhaite rétablir la vérité. Ce n'est pas une question de débat c'est une question de rétablissement de la vérité. Et puisque je tiens le micro, je vais dire, cela va aller très vite, en fait le Maire de Paris a été auditionné en tant que Maire de Paris par la commission Balladur. Je crois que son audition a été très appréciée d'ailleurs par la commission Balladur qui a reconnu à quel point il était pro-actif et pas dans l'immobilisme.

Deuxièmement, il y avait eu un débat et un vote en Conseil de Paris sur la position de Paris, notamment eu égard au syndicat Paris Métropole, qui est la position défendue par le Maire de Paris. Cela a donné lieu à un très beau débat en Conseil de Paris en fin d'année dernière, donc je vous renvoie à ce débat, cela a été un moment de démocratie tout à fait intense et important et c'est cette position là, votée par le Conseil de Paris, qui a été portée devant la commission Balladur.

Monsieur le Maire : En tout cas, souffrez que l'opposition ne soit pas de cet avis. Evidemment, je démens tout à fait l'appréciation que vous avez faite sur le résultat des travaux de la commission Balladur, que nul ne connaît aujourd'hui. Donc il n'y a pas la possibilité de porter, évidemment, la moindre appréciation.

Nous allons maintenant passer à notre ordre du jour.

≈ ≈ ≈

4. DLH 37 - Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 218-220 bis rue de la Croix-Nivert.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Oui, merci Monsieur le Maire. Je souhaite m'exprimer en effet parce que j'ai constaté que dans l'exposé des motifs figure un certain nombre de points qui me semblent importants et qui ne sont pas repris dans le corps de la délibération. Je pense notamment à la crèche de 66 berceaux qui figure dans l'exposé des motifs mais qui ne figure pas dans la délibération. Je pense également à un autre point que nous avons évoqué plusieurs fois dans cette enceinte, qui est celui de la répartition du type de logements.

Alors, évidemment, on nous dit que le choix sera fait ultérieurement mais on y tient particulièrement et le respect des 1/3 de logements de type PLS destinés aux classes moyennes, ce serait bien que ce soit mentionné. Enfin un dernier point, sur lequel là aussi nous sommes revenus plusieurs fois, c'est celui du parking parce que nous avons déjà fait un vœu dans ce sens et donc je souhaiterais que sur cet ensemble immobilier il y ait au moins 100 places de parking qui soient réservées aux riverains. Je trouve que ce serait bien si ces points-là étaient dans le corps de la délibération. Je souhaiterais qu'on mette un avis réservé, une réserve.

Monsieur le Maire : Vous avez une proposition à nous faire, une réserve ? Préparez quelque chose pendant que Monsieur d'Aboville s'exprime, je lui passe la parole. Mais il est vrai que j'ai souvenir du débat qui a concerné une question que vous aviez posée d'ailleurs il y a quelques mois et à l'issue de laquelle ces 100 places supplémentaires paraissaient indispensables et avaient même fait l'objet d'un consensus, si je me souviens bien. Donc essayez de préparer quelques mots puis ensuite vous les soumettez au Conseil. Monsieur d'Aboville.

Gérard d'Aboville : Oui Monsieur le Maire, vous avez mentionné cette question des places de parking et c'est justement le point sur lequel je voudrais insister. Nous sommes dans un arrondissement, le 15^{ème}, qui a un taux de motorisation élevé, en fait, le plus fort de la Ville de Paris. On peut le regretter mais c'est comme cela et les gens qui ont une voiture aujourd'hui à Paris, ce n'est pas pour le plaisir d'avoir une voiture, c'est parce qu'ils en ont besoin. Or, dans cet arrondissement nous avons perdu, en une seule mandature, pas moins de 900 places et voilà que par le fait de la suppression de ce parking on en perd plus de 600 encore, 650 de plus, c'est donc considérable. On reperd donc 645 places dont une centaine qui étaient des places au rez-de-chaussée utilisées par des artisans qui avaient besoin de ces espaces pour leur travail, pour stocker quelques matériaux de construction notamment.

C'est un point d'autant plus crucial que dans cette partie de l'arrondissement nous sommes à côté du Parc des Expositions, avec de temps en temps un surcroît de véhicules et puis à côté de la fourrière et l'on sait que « les rapaces préfèrent travailler près de leur nid » et dès qu'une voiture est mal garée elle se fait enlever très rapidement.

Alors, il faut vraiment que nous obtenions des garanties sur ce point, il faut des places supplémentaires, d'abord parce qu'on en manque et ensuite parce que cette nouvelle construction va se concrétiser par un apport de riverains supplémentaires. Donc j'insiste et Franck va peut-être en tenir compte dans la note qu'il est en train de rédiger, pour que ce point soit vraiment notifié et qu'on obtienne des garanties.

Monsieur le Maire : Oui effectivement, il y avait dans les boxes de Paris un étage entier réservé au dépôt de matériel des artisans. Donc vous pouvez peut-être ajouter cela Monsieur Lefevre.

Il y avait d'autres interventions ? Monsieur Lucas.

Grégoire Lucas : Monsieur le Maire merci. Mes chers collègues, je voudrais profiter de ce projet de délibération pour faire une simple observation. C'est évidemment une bonne nouvelle qu'on prévoit dans ce type de programme l'installation d'équipements collectifs comme une crèche, mais je souhaitais profiter aussi de ce projet pour dire qu'il faudrait parfois penser, dans ce type de programme, à prévoir l'installation d'infrastructures en faveur des acteurs économiques pour favoriser le plan économique.

Je pense par exemple à un emplacement pour cette fameuse Maison de l'emploi que l'on attend toujours dans le 15^{ème} arrondissement et il serait bien qu'on y pense un peu, le 15^{ème} arrondissement restant malheureusement le parent pauvre de la politique municipale en matière économique. Merci.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si on peut rajouter une Maison pour l'emploi en plus, cela va faire beaucoup quand même. Mais pour l'avenir, d'accord. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, nous pouvons faire un inventaire à la Prévert de tout ce que nous pourrions mettre dans un immeuble comme celui-ci. Mais tel n'était pas mon propos, c'était pour souligner un propos que Monsieur d'Aboville a prononcé et que je trouvais choquant. Traiter les personnes qui travaillent pour l'intérêt public, pour faire en sorte que la loi soit respectée, et traiter des personnes qui font un travail de fourrière de « rapaces », je trouve cela désobligeant pour elles, insultant et j'aimerais que Monsieur d'Aboville retire ses propos.

Monsieur le Maire : Monsieur d'Aboville, vous êtes mis en cause.

Gérard d'Aboville : Non seulement je ne retire pas mes propos mais en plus je prends à témoin tous ceux qui se sont fait enlever une voiture à deux heures du matin alors qu'elle dépassait de 50 centimètres sur un passage clouté.

Monsieur le Maire : Bon, nous n'allons pas entreprendre un débat là-dessus, en plus. Pour le moment nous sommes sur ce projet de délibération et je pense que ce qui intéresse nos concitoyens, c'est véritablement de pouvoir avoir des capacités de stationnement supplémentaires dans ce quartier, tel que d'ailleurs, me semble-t-il, les élus de tout bord l'ont souhaité lorsqu'une question a été posée à l'époque sur cette affaire. Donc je voudrais que l'on s'exprime dans l'intérêt des habitants du quartier, sur ce projet de délibération. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas revenir sur les propos que j'ai jugés extrêmement démagogiques de Monsieur d'Aboville, simplement, une interrogation sur la provenance de ce chiffre de 900 places de stationnement, j'aimerais savoir d'où il vient ?

Monsieur le Maire : Qui va exprimer ce chiffre ?

Gérard d'Aboville : Oui, ce sont des nombres de places qui ont figuré d'ailleurs dans nos programmes respectifs et qui sont bien connus. Il y a des rues qui ont été rétrécies pour permettre, dit-on, le passage des véhicules de pompiers. Il y avait à l'origine des stationnements de part et d'autre de la rue ; les parkings ont été supprimés sur la moitié de la rue, ce qui a entraîné une diminution de 900 places. On ne va pas tous ensemble parcourir l'arrondissement, mais vous savez comme moi que ces places ont été supprimées et que du coup les habitants du 15^{ème} ne savent plus où se garer. C'est pourquoi nous demandons, régulièrement, qu'il y ait des constructions de parkings souterrains. Quand je dis nous, tous les commerçants d'ailleurs seront d'accord avec nous.

Monsieur le Maire : Ce que je peux vous proposer, d'ailleurs, pour rétablir les choses et les préciser c'est, pour la prochaine séance, vous fournir les chiffres que je vais demander au service de la Voirie de la Mairie de Paris pour que notre Conseil soit édifié sur le nombre de places de stationnement qui ont été supprimées dans l'arrondissement, comme cela on vous communiquera ce chiffre à ce moment-là. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, moi je trouve que la petite séquence que nous venons d'avoir est tout de même assez édifiante. En premier lieu, nous avons une délibération qui porte sur des logements sociaux, visiblement cela intéresse peu la majorité de ce Conseil qui nous a surtout entretenu de places de parking même si c'était un sujet important, cela n'a vraiment qu'un rapport extrêmement lointain avec la délibération qui nous est soumise.

En second lieu, je voudrais souligner, pour Monsieur Lefevre qui lui, avait évoqué cet aspect, qu'il y aurait intérêt à se pencher sur la composition sociale des demandeurs de logements dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, parce que il est fait référence de façon périodique aux classes moyennes qui sont une catégorie tout à fait importante qui doit pouvoir trouver à se loger dans Paris. Encore faut-il tenir compte également de la réalité de la composition des demandeurs de logements et de ce point de vue là, si vous regardez les chiffres sur le 15^{ème} mais je pense que Monsieur le Maire du 15^{ème} pourrait les obtenir s'il le demandait, il constaterait que la très grande majorité, plus que cela, de l'ordre je crois de 70 % des demandeurs de logements sociaux dans le 15^{ème} arrondissement sont éligibles au logement social et pas du tout aux logements réservés pour les classes moyennes. Donc de ce point de vue-là, il faut aussi que l'on tienne compte de la composition sociale des demandeurs plutôt que, délibération après délibération, de répéter cette antienne qui en l'occurrence se trouve satisfaite dans la délibération que nous examinons ici.

Enfin un mot sur les questions de stationnement. Donc si je comprends bien, pour la Droite de cette Assemblée, les fonctionnaires de police sont des « rapaces » et les élus de Gauche sont de mauvaise foi. Le procès-verbal en témoignera et nous l'observerons scrupuleusement. Nous transmettrons aux fonctionnaires de police concernés. Je note d'ailleurs que Monsieur d'Aboville a refusé de démentir le propos, ce qui, quand même, tend à montrer que la Droite de cet hémicycle a des comportements curieux par rapport au service public et par rapport à son opposition. Je le note, et je le note pour les habitants du 15^{ème} arrondissement qui doivent être mis au courant. Monsieur le Maire, vous faites respecter le silence quand la Droite parle, je souhaiterais qu'il en soit de même quand la Gauche s'exprime.

Monsieur le Maire : Terminez Monsieur Dargent, tout le monde vous écoute.

Claude Dargent : Merci. Donc je disais, avant d'être interrompu, que les habitants du 15^{ème} doivent connaître la réalité de la Droite qui est aujourd'hui au pouvoir dans cet arrondissement, qui tient les propos qui viennent d'être tenus et qui seront au procès-verbal, cela doit se savoir.

S'agissant du débat sur les places de stationnement, qui est un débat tout à fait important, mais en l'occurrence moi je regrette qu'on l'aborde de cette façon-ci mais puisqu'il est posé, traitons-le. Il s'agit des Boxes de Paris, qui est une opération privée qui a été vendue par son propriétaire, qui a effectivement le droit, en la matière, de se dessaisir. Maintenant, pour ce qui concerne l'engagement de la Gauche, il a toujours été que les places qui étaient jusqu'à présent occupées par des résidents du 15^{ème} arrondissement seraient reconstituées. Nous l'avons dit, nous le ferons en la matière, donc, il n'y a absolument aucune raison de s'indigner de la façon dont cela a été fait. Mais encore une fois, je rappelle que c'est un programme de logement social et je crois que beaucoup d'habitants de Paris y seront plus attentifs que vous.

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole à Monsieur d'Aboville, bien sûr, mais une fois de plus Monsieur Dargent, évidemment, caricature et polémique à l'excès pour occulter sans doute les vrais problèmes qui se posent avec ce projet de délibération dont Monsieur Lefevre a eu raison de souligner qu'il ne disait rien de tout cela et que le dispositif ne reprenait pas tout ce qui est dans l'exposé des motifs. Deuxièmement, lorsqu'il y a un déficit de plusieurs centaines de places, au minimum, dans cet arrondissement, et qu'on en supprime tout à coup 650, d'un seul coup, il est quand même plus qu'opportun, pour permettre le stationnement des véhicules, de prévoir que dans cette construction -on ne conteste pas, évidemment, les logements sociaux, bien au contraire puisque nous allons le voter- on prévoit aussi en surnombre par rapport au stationnement prévu pour les habitants de cet immeuble, des places de stationnement pour les riverains. Je constate d'ailleurs que Monsieur Lefevre a posé le 14 avril 2008 une question au Maire de Paris sur ce sujet précisément et qu'il n'a toujours pas répondu, nous sommes aujourd'hui le 26 janvier. En revanche, lors du débat en séance sur ce problème, Monsieur Dargent, effectivement, a confirmé que les places seraient reconstituées. Je pense qu'il aurait été plus opportun que ce soit inscrit dans le projet de délibération qui nous est soumis.

Quant aux logements sociaux, nous maintenons nous, notre souhait, tel que d'ailleurs le Maire de Paris s'est engagé à le faire, que des logements intermédiaires soient réalisés pour au moins le tiers des constructions sociales, d'autant plus que depuis le début de cette mandature nous avons prévu la construction de plusieurs centaines de logements sociaux et je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu énormément de PLS sur ces programmes, quelles que soient les insertions de Monsieur Dargent.

Maintenant je vais passer la parole à Monsieur d'Aboville qui a été de nouveau mis en cause.

Gérard d'Aboville : Oui, Monsieur le Maire, je trouve assez savoureux dans la même intervention d'entendre une leçon de bonne foi de la part de quelqu'un qui aussitôt après fait semblant de confondre la Fourrière et la Préfecture de police. C'est tout de même un peu abusé.

Bien entendu, nous sommes satisfaits de voir des logements se créer dans un quartier qui en manque mais enfin on a le droit aussi de dire qu'à la place il y avait des parkings et qu'il faut une solution de remplacement notamment pour les professionnels qui les utilisaient.

Monsieur le Maire : Bon maintenant je vais passer la parole à Madame Tachène pour répondre. Peut-être qu'avant Monsieur Lefevre doit proposer ... ?

Franck Lefevre : Je propose que Madame Tachène lise la réserve. En revanche, si je peux dire un mot, Monsieur Dargent, la déclaration que vous venez de nous faire sur les logements, cela signifie que le 1/3 de PLS, s'il n'est pas respecté, cela ne vous dérange pas ; c'est ce qu'on a cru deviner à travers votre intervention.

Concernant la mauvaise foi, franchement, vous venez de mettre en cause les 900 places, cela ne vous dérange pas, c'est pas un procès d'intention ça ? Vous demandez à Monsieur d'Aboville de justifier le chiffre de 900 places, ce qui veut dire que vous lui faites un procès d'intention et deux secondes avant vous nous reprochez la mauvaise foi.

Monsieur le Maire : Bon, on va en sortir. Madame Tachène maintenant va répondre à l'ensemble des intervenants.

Anne Tachène : Pour en revenir à cette délibération, je voudrais intervenir sur deux points.

Le premier concernant la répartition des logements sociaux, c'est une question qu'on aborde régulièrement dans ce Conseil, on en précise dans la délibération, je lis « que le type des logements sociaux PLUS, PLAI, PLS, sera déterminé ultérieurement en tenant compte du contexte local et après consultation des élus d'arrondissement ». Donc il est dans le ton, au sein de ce Conseil d'arrondissement, de rappeler la position des élus du 15^{ème}.

Par ailleurs, sur le point concernant le nombre de places de stationnement, Monsieur Lefevre est intervenu tout à l'heure, pour dire qu'une question avait été posée au Maire de Paris le 14 avril 2008 ; le Conseil avait adopté à l'unanimité les 100 places de stationnement à cet endroit-là. Donc on peut le rappeler également.

J'ai une proposition à faire pour cette délibération : émettre un avis favorable sous réserve que soient inscrites dans le corps de cette délibération, la DLH 37, du Conseil de Paris, les conditions suivantes :

- 1/ le futur ensemble immobilier comportera au moins 1/3 de logements de type PLS destinés aux classes moyennes,
- 2/ ce futur ensemble immobilier comportera la réalisation d'une crèche d'une capacité de 66 berceaux,
- 3/ au moins 100 places de parking de cet ensemble immobilier devront être accessibles aux riverains.

Donc avis favorable sous réserve que soient adoptées ces dispositions.

Monsieur le Maire : Bon, nous allons d'abord voter la réserve. Monsieur Mouricou, quand l'Adjoint s'est exprimé, après on vote.

Philippe Mouricou : Très brièvement pour compléter les propos de ma collègue. Simplement ne pas oublier, dans le calcul des logements sociaux en direction des classes moyennes, les 10 % de logements PLUS qui sont à destination des personnes qui dépassent le plafond de ressources pour le PLUS.

Donc je pense qu'il ne faut pas simplement raisonner en termes de PLS mais aussi intégrer ces 10 % de PLUS qui sont à destination des personnes que vous désignez par la catégorie « classes moyennes ». Et puis rappeler que 70 % des Parisiennes et des Parisiens entrent dans les plafonds de ressources du logement social ...

Monsieur le Maire : Cela a été dit. On passe donc au vote. Je fais voter d'abord la réserve. C'est un amendement qui va être déposé au Conseil de Paris.

Alors, qui le vote ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Maintenant nous votons le projet de délibération ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

5. DU 30 - Suppression de 3 ZAC : ZAC Alésia-Montsouris (14^{ème}), ZAC Vaugirard (15^{ème}) et ZAC Porte d'Asnières (17^{ème}).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Nous le voterons en fin de séance.

≈ ≈ ≈

6. DEVE 14 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Paris de déposer des demandes de permis de démolir des locaux professionnels, des locaux de stockage et des sanitaires désaffectés dans quatre arrondissements.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Nous le voterons en fin de séance.

≈ ≈ ≈

7. DEVE 47 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Paris de signer avec le syndic des copropriétaires du 212 rue de Vaugirard, la SARL Foncière Olivet et l'indivision Loba, un protocole transactionnel pour la prise en charge des travaux de réfection du mur situé entre la copropriété du 212 rue de Vaugirard et le square Blomet.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Nous le voterons en fin de séance.

≈ ≈ ≈

8. DVD 2 - Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de souscrire et de signer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation de la couverture du boulevard périphérique dans le secteur « Vanves » dans les 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Nous le voterons en fin de séance.

≈ ≈ ≈

9. DVD 11 - Approbation du principe et des modalités de passation d'une consultation à 6 lots séparés pour les travaux de réaménagement des voiries du secteur de la Porte de Vanves à Paris 14^{ème} et 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Oui Monsieur le Maire merci. Pour être passée sur le site ce week-end, je m'interroge sur les projets d'aménagement qui relèvent des abords de la Porte Brancion.

On a beaucoup parlé, même dans ce Conseil, des aménagements, de la belle promenade, des jardins même qui seront faits dans le 14^{ème} ainsi que des équipements sportifs. On a beaucoup moins parlé des deux parcelles qui sont situées de part et d'autre de la place de la Porte Brancion. Je pense que notre Conseil serait intéressé par les projets d'aménagement de la Ville d'autant que, pour avoir rencontré assez récemment le Maire de Vanves, Monsieur Gauducheau, il nous a informé d'un projet de la municipalité d'y installer des entrepôts de voirie pour stocker du matériel, des parpaings et divers autres équipements peu gratifiants pour l'arrondissement.

Alors je pense que la couture entre Vanves et le 15^{ème} arrondissement mérite mieux et j'aimerais que le Maire de Paris entende ce message et que l'on ait un équipement à la hauteur de ce que l'on souhaite, voire une végétalisation d'une partie de l'espace. Il y a deux sortes de places, de part et d'autre de la Porte Brancion et il serait nécessaire que l'on réaménage globalement l'ensemble du site qui, à mon avis, le mérite bien.

Je dois dire qu'à cette occasion nous avons découvert, Monsieur le Maire, qu'il y avait un équipement sportif qui avait été financé pour partie par la Ville, d'ailleurs, sur le territoire de Vanves, un roller-parc, que peu de gens connaissent, semble-t-il, et qui a été aménagé en lisière de la rue Louis Vicat qui fait partie du domaine de la Ville de Paris.

Donc, vraiment, je pense qu'il est important que l'on ait des discussions sur le projet d'aménagement, d'autant qu'on a signé en 2003 une charte de coopération bilatérale entre Vanves et Paris et que l'article 10 de cette charte prévoyait qu'il y ait chaque année des réunions de bilan de l'évaluation des avancées obtenues grâce aux travaux de concertation menés dans le cadre de cette charte. A ce jour je n'ai pas le sentiment que nous soyons conviés à des réunions de bilan. D'ailleurs on n'a jamais reparlé de cette charte depuis 2003 dans ce Conseil d'arrondissement et par ailleurs l'article 5 de la charte prévoyait spécifiquement des discussions autour de l'aménagement de la Porte Brancion. Je pense qu'il est urgent que l'on puisse avoir des informations sur les projets et non pas qu'ils nous soient soumis au moment de la passation d'un marché de voirie mais que l'on puisse parler en amont en particulier avec le Conseil de quartier concerné.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Oui, merci. C'est un projet qui était né sous la précédente mandature, de la très bonne coopération entre Vanves et Paris et les relations avec le Maire de Vanves sont d'ailleurs très bonnes. D'ailleurs, je vais faire du Vélib' bientôt avec lui puisqu'il installe des stations Vélib' et nous allons les inaugurer ensemble à la Mairie de Vanves. Donc, on a une coopération particulièrement fructueuse avec Bernard Gauducheau.

Dans la convention qui avait été passée, c'était un des premiers contrats particuliers qui avait été signé par la Maire de Paris sous la précédente mandature et des communes limitrophes ; comme quoi même si une commune est d'une couleur politique différente de la majorité parisienne, cela marche, il y a de la coopération, cela fonctionne plutôt bien entre nous. Dans le projet de convention il est effectivement envisagé un aménagement digne de ce nom pour la Porte de Vanves et pour nous la Porte Brancion qui, effectivement, du fait notamment de la couverture du périphérique qui offre un espace nouveau, devait aussi offrir les possibilités d'une porte, d'une entrée dans nos deux villes, qui soit une entrée beaucoup plus harmonieuse qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Un premier projet avait vu le jour, une étude qui avait été faite notamment par les services de la Ville et qui n'était absolument pas concluante ni pour nous, Ville de Paris, ni pour le Maire de Vanves. Donc nous avons décidé de relancer une étude. Sur la base de l'étude qui nous sera fournie, je serai amenée à vous proposer, Monsieur le Maire de l'arrondissement, et au Maire de Vanves, de présider une réunion qui nous permettra de travailler sur les aménagements.

Donc vos vœux sont exaucés, Madame de Clermont-Tonnerre. D'abord, les relations avec Vanves sont de bonnes relations fructueuses et fécondes.

Monsieur le Maire : Bien. Nous ne pouvons que nous réjouir évidemment des bonnes relations entretenues par la Mairie de Paris avec la Mairie de Vanves et cela me fait très plaisir d'apprendre que Madame Hidalgo va faire du vélo avec le Maire de Vanves. Les relations n'ont pas toujours été aussi bonnes, semble-t-il, puisque j'ai le souvenir, il y a quelques années, d'avoir manifesté en compagnie du Maire de Vanves, Monsieur Gauducheau, pour protester contre une décision unilatérale de la Mairie de Paris et assez brutale de supprimer la bretelle d'accès au périphérique à Vanves, ce qui évidemment coupait la ville de Vanves d'une sortie de périphérique. Mais cela, Madame Hidalgo, l'a sans doute omis. Et tant mieux si les relations se sont améliorées depuis. Mais je lui ferai passer les communiqués de l'époque, assez vengeurs, du Maire de Vanves contre le Maire de Paris.

En tout cas quel que soit l'état de vos relations ce n'est pas forcément ce qu'il me dit ...

Anne Hidalgo : Il ne va pas être content si vous dites des choses comme cela ...

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo, je vous demande de ne pas m'interrompre, je ne vous ai pas interrompue bien que nous n'ayons pas forcément à connaître les actions que vous menez à vélo avec le Maire de Vanves mais je maintiens également mes positions là-dessus.

Simplement, ce que je voulais vous dire, c'est que quelles que soient vos relations avec le Maire de Vanves et tant mieux si elles sont bonnes, moi je vous demande et je demande à la Mairie de Paris de ne pas complètement oublier le 15^{ème} parce que, comme l'a dit Madame de Clermont-Tonnerre, c'est effectivement très bien pour Vanves qu'il y ait un roller parc construit rue Louis Vicat, que peuvent utiliser les jeunes de Vanves mais il y a aussi des jeunes Porte Brancion qui ne peuvent pas ... non, qui ne le fréquentent pas et vous le savez très bien, parce qu'ils n'ont pas la possibilité de le faire ... et que deuxièmement nous avons, je pense, intérêt, nous, Mairie du 15^{ème}, pour défendre, non pas seulement les habitants de Vanves, à être présents dans tous les comités de pilotage et de concertation qui peuvent concerner les relations entre Vanves et Paris.

Ce que je regrette et je l'ai dit à Monsieur Mansat, qui est venu me voir il n'y a pas si longtemps, c'est que lorsqu'il y a des accords de coopération ou des actions qui sont menées entre un arrondissement périphérique, le 15^{ème}, et une commune suburbaine, l'arrondissement périphérique en question ne soit pas informé ; je dirai même plus, l'arrondissement devrait être associé aux prises de décisions.

Or, effectivement, ce projet de délibération que nous avons reçu tous ensemble il y a quelques jours, et qui évoque le réaménagement de voirie, n'a jamais été l'objet de consultation du Maire du 15^{ème}, ce que d'ailleurs Monsieur Mansat a confirmé et regretté. Il m'a même dit qu'il essaierait à l'avenir, et je pense qu'il le fera, de changer cet état de fait pour que lorsqu'il y a des accords qui sont passés entre une commune périphérique et un arrondissement parisien, que cet arrondissement puisse être également consulté.

C'est d'ailleurs aussi une des propositions que j'ai faites dans les réunions de travail présidées par Madame Errecart qui a bien voulu convenir qu'effectivement ce serait quand même opportun que les Maires d'arrondissement concernés soient associés. Cela n'a pas été le cas pour moi, pour ce projet de délibération. Madame Ferhat.

Louisa Ferhat : En tant qu'Adjointe au quartier Brassens et connaissant particulièrement la Porte Brancion pour y vivre juste au-dessus, il est vrai que les jeunes du 15^{ème} ne vont pas dans le fameux terrain roller et basket qui est du côté de la Porte de Vanves. Je propose, si, évidemment tout le monde est d'accord, que l'on puisse avoir des jardins et je pense qu'il serait fort intéressant que nous ayons un studio d'enregistrement pour les jeunes, juste au-dessus, à ce carrefour. Voilà les propositions que je fais, si elles peuvent être retenues des deux côtés, ce serait sympathique.

Monsieur le Maire : Merci de votre proposition. Maintenant Monsieur Lefevre va conclure comme Adjoint.

Franck Lefevre : Juste un mot sur les aménagements, puisqu'on en est aux aménagements liés à la couverture du boulevard périphérique. En 2002 il y a eu un cabinet chargé d'organiser une consultation, ce cabinet avait réuni des élus du 15^{ème} et du 14^{ème}, des associations, bref, un certain nombre de personnes. Cette concertation devait déboucher sur des propositions d'aménagement de la dalle du boulevard périphérique. Simplement je m'étonne, parce que c'est depuis 2002 et je n'ai vu aucun aménagement sur cette dalle, à part l'installation de panneaux publicitaires d'un célèbre gestionnaire d'immobilier de la ville mais pour l'instant c'est tout ce qu'il y a sur cet emplacement, je suis un petit peu surpris.

Monsieur le Maire : Nous allons donc attendre les propositions du Maire de Paris, qu'a rappelées Madame Hidalgo et nous verrons si la concertation va jusqu'à la Mairie du 15^{ème}.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté.

≈ ≈ ≈

10. **DVD 68 - Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'études et travaux d'infrastructure d'aménagement d'espaces publics dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T2 à Paris - Porte de Versailles attribué au groupement ARCADIS ESG (mandataire) / DUBUS-RICHEZ.**

Monsieur le Maire : Personne n'intervient ? Merci.

≈ ≈ ≈

11. **DVD 77 - Réalisation du prolongement du tramway T2. Adoption de l'avant projet relatif à la création d'une station supplémentaire entre Issy - Val de Seine et la Porte de Sèvres. Signature de l'avenant n° 1 à la convention de financement du 31 octobre 2006 régissant les rapports entre les financeurs, le maître d'ouvrage et le STIF.**

Monsieur le Maire : Monsieur Lamour a demandé la parole.

Jean-François Lamour : Je voudrais insister sur un des points évoqués dans ce projet de délibération qui concerne la réalisation du passage souterrain entre la tête de station Balard et la station Porte de Sèvres du T2.

Pour ceux qui connaissent cet élément de construction supplémentaire, il est indispensable, quand on connaît l'environnement qui est le garage du T3, l'accès au périphérique, le rond-point qu'il y a ensuite sous le pont du périphérique, avant d'accéder, quand on vient de Balard mais c'est également valable quand on vient de l'Aquaboulevard, avant donc d'accéder à l'Aquaboulevard et à l'entrée du parc Suzanne Lenglen.

Il y a quand même beaucoup de jeunes, de mamans avec des enfants qui circulent et qui accèdent à cette partie du 15^{ème} arrondissement, y compris d'ailleurs quand on va vers les Frères Voisin, dont on sait que c'est un espace enclavé à l'extérieur du périphérique.

Il est donc indispensable que ce passage souterrain soit réalisé. On le lit effectivement dans le projet de délibération, le financement n'est aujourd'hui pas encore arrêté. Je tiens à réaffirmer le besoin pour, à la fois ceux qui vont vers l'Aquaboulevard et ceux qui habitent aux Frères Voisin. C'est un dispositif qui sécurisera leurs allées et venues.

Monsieur le Maire : Merci. Je pense que nous allons devoir saisir de nouveau les partenaires financiers de cette opération pour obtenir ce crédit de onze millions trois qui est évoqué dans le projet de délibération. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Il y a effectivement un consensus de longue date sur l'utilité de la réalisation de ce passage souterrain. Je voulais rappeler ici qu'effectivement cette réalisation butte sur un obstacle qui est l'obstacle financier.

Nous nous souvenons tous ici, d'ailleurs, que l'ancien Maire du 15^{ème}, René Galy-Dejean, s'était beaucoup activé sur ce sujet mais qu'il n'avait pas réussi à obtenir la part de financement de l'Etat qui est indispensable au bouclage du projet. Je suis sûr que Monsieur Lamour, comme Monsieur Goujon, sauront, en l'occurrence, être encore plus efficaces que ne l'avait été à l'époque René Galy-Dejean, de façon à ce que le tour de table puisse être complété et que, enfin, ce passage, qui effectivement coûte fort cher, parce qu'on sait que des tunnels en zone urbaine c'est compliqué à réaliser, moi je souhaite et nous souhaitons tous ici que l'Etat puisse permettre de débloquer cette question qu'il n'avait pas débloquée avant 2006 et avant la rétrocession au STIF de ce type de charge.

Je voudrais profiter de cette occasion pour revenir à la délibération et pour me féliciter de la création, par ailleurs, d'une station supplémentaire qui avait été envisagée dès le départ dans cette prolongation du T2. Cette station supplémentaire, là aussi il y avait un problème de financement, et ce problème de financement a pu être levé. Donc, comme quoi quand l'Etat veut y mettre un peu de bonne volonté, on y arrive. Donc ce que nous avons réussi à faire, s'agissant de cette station supplémentaire de la prolongation du T2, je suis sûr que nous réussirons à le faire s'agissant du souterrain de Balard.

Monsieur le Maire : Oui, vous avez eu raison de rappeler que notre demande à tous d'ailleurs d'une station supplémentaire avait été satisfaite par les différents partenaires qui sont nombreux. C'est vrai que la Ville participe à hauteur de 4.5 % et l'Etat de 20 % mais il y a la Région à 39 %, un prêt de l'ATPA 13 %, le Conseil Général des Hauts-de-Seine à 21 %, etc ...

C'est effectivement souhaitable maintenant que ce souterrain soit réalisé, puisque les efforts importants, dites-vous, sous la mandature précédente, n'ont pas abouti du tout puisque ce financement n'a pas été accepté par aucun des partenaires.

Il appartient maintenant finalement à notre Conseil et il est de notre responsabilité, pour essayer de financer cet équipement, de faire appel à tous les partenaires financiers, comme je le rappelais tout à l'heure, qui sont en l'espèce nombreux. Je pense que, effectivement, chacun, à son niveau d'intervention : la Ville de Paris pour ce qui la concerne, la Région pour ce qui la concerne, la RATP et l'Etat doivent être sollicités à tous les niveaux et bien sûr c'est ce à quoi je vais m'employer en tant que Maire de l'arrondissement. Je pense être aidé ici par tous les élus qui en ont la capacité et l'influence pour effectivement financer ce tunnel dont le principe a été adopté.

Je vais mettre aux voix sauf si Monsieur Lefevre a un mot à ajouter.

Franck Lefevre : Il me semble me souvenir qu'il n'y avait pas que l'Etat qui finançait.

Monsieur le Maire : On l'a dit. Donc maintenant je vais mettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Aucune. Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

12. DDEE 33 - Signature d'une convention pour l'octroi d'une subvention à l'association des commerçants des rues Lecourbe et Cambronne pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008 dans le cadre de l'opération « Paris illumine Paris » d'un montant de 40 000 €.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Aujourd'hui nous examinons cette délibération, qui est une délibération relative aux illuminations, que bien sûr il faut voter pour encourager l'action de nos présidents d'associations, qui sont en l'espèce Monsieur Vandendris et Monsieur Proust et l'action de tous les commerçants qui financent majoritairement ces illuminations.

Mais je voudrais signaler un problème important. En 2008 la Mairie de Paris a changé la procédure d'attribution des subventions aux associations de commerçants et cette procédure n'est pas satisfaisante. En effet, fin août Madame Cohen-Solal a adressé au Maire du 15^{ème} un courrier fort agréable disant qu'au nom de la déconcentration, désormais, elle délèguait à chaque Maire d'arrondissement un crédit « illuminations » charge au Maire de le répartir. Madame Cohen-Solal nous annonçait un crédit pour l'arrondissement de 90 000 €. Malheureusement, quand on a fait la comparaison avec les crédits de 2007, le crédit était réduit de 27 000 €, c'est-à-dire que l'on était passé de 117 000 € en 2007 à 90 000 € en 2008.

Notre Maire a fait une réponse à Madame Cohen-Solal en septembre en lui demandant de maintenir les 117 000 € qui avaient été attribués l'année précédente aux associations. Nous n'avons pas eu de réponse, la procédure est demeurée centralisée, les services de Madame Cohen-Solal ont fait des coupes sombres sans même nous en informer.

Je pense qu'il faut faire une proposition. En effet, de nombreux commerçants, aujourd'hui, sont en très grande difficulté financière. Ils auront beaucoup de mal à participer, fin 2009, au co-financement actuel qui, je le rappelle, repose en grande partie sur eux. Il est indispensable, puisque vous nous parlez de déconcentration, que la Mairie de Paris déconcentre réellement les financements plus importants et mette à notre disposition les personnels instructeurs pour que nous soyons présents fin 2009 pour aider efficacement nos commerçants du 15^{ème}. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Oui, d'abord je voudrais me réjouir que les commerçants du 15^{ème} arrondissement aient été, cette année, encore plus engagés dans « Paris illumine Paris » puisque nous avons eu la chance et le plaisir d'inaugurer ensemble les illuminations, notamment sur un secteur qui ne l'avait pas été l'année dernière, je pense à Convention - Vaugirard et nous avons eu le bonheur d'avoir ces illuminations sur les rues Lecourbe et Cambronne qui, je crois, sont vraiment parmi les plus belles des rues commerçantes de Paris et puis je passe sur beaucoup d'autres rues de notre arrondissement qui ont été illuminées.

Sur la remarque de Monsieur Gayet, je pense que cela rejoint complètement le débat que nous ouvrons sur la déconcentration et qu'effectivement une des propositions du Maire de Paris est de déconcentrer, y compris l'octroi d'un certain nombre de subventions à dimension locale, à dimension d'arrondissement. Je pense que dans la procédure qui sortira, je l'espère, de la discussion que nous aurons avec l'ensemble des groupes politiques au Conseil de Paris et dans les arrondissements, nous aurons un consensus pour déterminer les conditions d'octroi de ces subventions dans les arrondissements. En tout les cas, l'objectif est bien sûr que fin 2009 nous ayons d'aussi belles illuminations, voire plus belles et plus nombreuses encore qu'en 2008.

Un dernier mot puisque Monsieur Gayet a parlé de personnel. L'idée c'est aussi, dans cette discussion que nous engageons sur la déconcentration, d'avoir effectivement des personnels qui, aujourd'hui sont peut être en administration centrale et qui pourraient utilement venir épauler les Mairies d'arrondissement ; dès lors qu'on déconcentrera un certain nombre de compétences vers les Mairies d'arrondissement, il va de soi que ceci ne concernerait pas les effectifs de Cabinets, je distingue bien la question des Cabinets des Maires d'arrondissement et la question des fonctionnaires de la Ville de Paris qui peuvent être affectés dans des arrondissements. Cette question-là sera aussi à l'ordre du jour. Donc j'espère, en tout cas je sais que Monsieur Gayet est un homme vraiment de bonne volonté et ouvert au dialogue, j'espère que nous pourrons avancer sur ce sujet-là qui est un sujet important.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur Gayet appréciera toutes les qualifications qui lui ont été données. Je me réjouis aussi, bien sûr, des magnifiques illuminations qui ont embelli les rues commerçantes de notre arrondissement, tout comme Madame Hidalgo. C'est bien de dire que c'est beau, ce que je regrette c'est que cette année, la subvention de la Ville, comme l'a rappelé Monsieur Gayet, c'est quand même l'essentiel de son intervention, a été réduite de 20 % et que l'inauguration, à laquelle Madame Hidalgo a participé comme moi, où elle a fait un discours d'ailleurs sur l'illumination Vaugirard - Convention, n'ait pas du tout été financée par la Mairie de Paris sur une enveloppe supplémentaire, comme nous le souhaitons puisque j'avais demandé 30 000 € de financement supplémentaire que je n'ai pas eu. En revanche, sur l'enveloppe globale, il y a eu une diminution de 20 %. Voilà la difficulté de l'exercice.

Une fois que l'on a dit cela, je crois qu'il faut effectivement s'intéresser, maintenant, non seulement comme vous le disiez, justement, à la déconcentration des personnels pour organiser nous-même sur le plan de l'arrondissement, mais en plus au budget qui est consacré à ces illuminations et qui sont demandées de plus en plus et Vaugirard - Convention est une nouvelle rue illuminée parce qu'une association très dynamique a pu se créer -je sais d'ailleurs tout le travail qui était celui de Monsieur Gayet pour la constitution de cette association- il y en aura d'autres.

Nous sommes dans un processus de redynamisation de nos rues commerçantes et nous sollicitons les commerçants pour qu'ils créent des associations afin de pouvoir ensuite mener des animations commerciales.

Nous allons donc passer maintenant au vote de ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

13. DDEE 44 - Subvention à l'association des commerçants « Le Carré du Théâtre » pour des animations de quartier « Les trois coups du théâtre » du 4 au 7 juin 2008 pour un montant de 4500 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention.

≈ ≈ ≈

14. DPA 94 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration des réfectoires et locaux pédagogiques du groupe scolaire 56, avenue Félix Faure et des modalités de passation du marché de travaux correspondants.

Monsieur le Maire : Personne n'intervient. Nous voterons après.

≈ ≈ ≈

15. DFPE 24 - Lancement d'un marché -article 30- relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance 29-33 rue Emeriau.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci. On le votera à la fin, qui approche d'ailleurs pour les projets de délibération, avec celui-ci qui est le dernier à notre ordre du jour.

≈ ≈ ≈

16. DJS 162 - Réforme des critères d'attribution des subventions aux associations sportives au titre du sport de proximité.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau souhaite s'exprimer. Ce que je propose, surtout, c'est de rattacher le vœu 18, sur les critères d'attribution, à ce débat. Monsieur Loriau, vous présentez votre vœu.

18. Vœu au Maire de Paris relatif à la réforme des critères d'attribution des subventions aux associations sportives au titre du sport de proximité.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire, c'était justement pour cela que je demandais la parole. Très brièvement, ce projet de délibération vient après une large concertation menée avec l'Adjoint au Maire de Paris compétent, Jean Vuillermoz, qui a associé l'ensemble des représentants de l'arrondissement. Cette concertation s'est passée dans de bonnes conditions et a abouti ma foi à un projet de délibération qui nous semble aller dans le bon sens. L'essentiel, à savoir le critère du nombre d'adhérents par association et de la participation forfaitaire de la Ville de 13 €, est maintenu et puis cette participation forfaitaire est pondérée à la hausse ou à la baisse, je ne reprends pas l'intégralité du projet de délibération, suivant les activités développées par l'association.

Cependant, un certain nombre d'observations capitales, faites au cours de cette concertation, n'ayant pas été reprises, nous présentons ce vœu aujourd'hui.

Deux points nous paraissent particulièrement importants et comme devant être inscrits dans le projet de délibération. D'abord, la concertation préalable avec la Mairie d'arrondissement avant même que la subvention ne soit soumise à délibération et puis la non sanction systématique des associations qui, pour des besoins de trésorerie, parce qu'elles prévoient d'acheter un équipement particulier, emmagasinent après quelques années un peu d'argent, celles-ci ne doivent pas voir leurs subventions systématiquement diminuées du fait de critères de pondération négative. C'est bien leur projet qui doit être pris en compte dans sa globalité, l'étendue de ce projet au cours des années et là encore, la concertation avec les arrondissements est particulièrement importante. Voilà le sens du vœu que nous présentons.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Merci Monsieur le Maire. Nous partageons tous ici le besoin d'aider et d'encourager les associations sportives à développer leurs activités de proximité. C'est pourquoi il est proposé, comme vous l'avez souligné, dans la délibération DJS 162, d'apporter aux projets portés par des associations parisiennes un soutien financier qui sera réévalué en fonction de nouveaux critères : promotion du sport féminin, du sport pour les personnes en situation délicate, promotion du sport seniors, d'actions à visée sociale et présence dans un quartier « politique de la Ville ».

Dans le vœu qui nous est présenté, comme vous le soulignez aussi, deux demandes sont faites : avis préalable du Maire d'arrondissement pour l'attribution de subventions et critères de pondération qui seraient suffisamment souples pour le financement de projets conséquents par l'association.

Dans cette deuxième demande il apparaît évident, et chacun pourra se l'accorder, que si une association présente dans sa demande de subvention et dans son budget des projets justifiant une thésaurisation, la DJS instruira les dossiers avec vigilance, cela a été le cas et continuera à l'être ; donc pas d'inquiétude particulière sur ce point-là.

Pour la première demande, qui souhaite l'avis préalable du Maire de l'arrondissement, nous devons l'inscrire, dans ce que nous avons souligné en début de cette séance, dans la démarche plus globale engagée par le Maire de Paris, pour un meilleur service de proximité à destination des Parisiens. Ainsi, le projet pour lequel vous avez été consulté, Monsieur le Maire, dans ce projet est indiqué que pour les subventions d'associations, notamment sportives, leur instruction et leur attribution pourraient être transférées aux arrondissements. De même, un calendrier de transition est proposé pour aboutir à cette prise en charge au niveau local. Ainsi, Monsieur le Maire, vous admettez que nous sommes ouverts à ces évolutions qui permettraient d'œuvrer à la modernisation de notre administration et à la vigueur d'une démocratie dans le respect de l'unité de Paris garante d'un service public et d'une action municipale efficaces.

Ainsi, pour ne pas anticiper sur le travail global qui est mené, qui va continuer pendant plusieurs mois, de réflexions, d'actions pour un meilleur service de proximité, il nous apparaît prématuré d'aller dans le sens de ce vœu. Laissons le travail aller au bout pour avoir une approche globale de la situation. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce vœu.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur Loriau a quelque chose à rajouter ? Non.

Je vais donc soumettre ce vœu à notre Conseil.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Maintenant je soumetts le projet de délibération **DJS 162**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

≈ ≈ ≈

Puisque nous avons terminé l'examen des projets de délibération inscrits à notre ordre du jour, je vais faire voter en bloc les projets de délibération sur lesquels il n'y a pas eu d'inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptés. Merci.

≈ ≈ ≈

Maintenant il y a un vœu, présenté par Monsieur Lefevre.

17. Vœu au Maire de Paris relatif au stationnement la nuit sur les places de livraison.

Franck Lefevre : Le déficit de places de stationnement dans le 15^{ème}, sur lequel je ne reviendrai pas, nous conduit à présenter un vœu afin que le dispositif expérimental qui est mis en place dans le 3^{ème} et le 17^{ème} arrondissements, qui permet, qui autorise, le stationnement la nuit sur les places de livraison, soit également expérimenté dans le 15^{ème}.

Voilà, je résume le vœu, sachant quand même que dans notre arrondissement il y a environ 750 zones de livraison et que, lorsque les voitures stationnent sur ces emplacements, c'est l'équivalent, à peu près, de 1 200 places pour les voitures. Ce qui est important.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir respecté le temps de parole. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Merci. L'expérimentation à laquelle vous faites allusion a été introduite à l'initiative de l'Adjointe au Maire de Paris chargée de ce secteur, Annick Lepetit, d'abord dans le 3^{ème} arrondissement puis dans le 17^{ème} arrondissement.

Ce que souhaite la Préfecture de Police en la matière, qui est évidemment central dans cette expérimentation, c'est justement que son caractère expérimental soit respecté. Pourquoi ? Cela peut effectivement paraître une solution de bon sens que de dire : les places de livraison, la nuit, peuvent être utilisées par les voitures en stationnement résidentiel et effectivement cela paraît une idée qui peut, de ce point de vue là, résoudre un certain nombre de problèmes. Mais la difficulté est claire en l'occurrence, c'est que lesdites places de livraison soient effectivement libérées le matin, au moment où les livraisons s'opèrent, sinon cela signifie que les véhicules de livraison ne peuvent pas stationner.

Trop souvent il y a des contrevenants dans Paris qui bloquent ces places de livraison et qui empêchent les véhicules, effectivement, de s'approcher des commerçants et d'effectuer leur activité dans des bonnes conditions. Donc il ne s'agit pas évidemment de multiplier des situations de ce type.

Donc il faut que la Préfecture de Police puisse vérifier qu'elle est en mesure de faire respecter la libération de ces places de livraison, le matin, afin qu'elles retrouvent leur destination première et donc il y aura une évaluation de cette expérimentation au bout de six mois. Mais la Mairie de Paris, en parfait accord avec la Préfecture de Police, souhaite que cette expérimentation reste, comme son nom l'indique, expérimentale jusqu'à ce que nous en tirions le bilan. Merci.

Monsieur le Maire : Nous allons donc passer au vote. Monsieur Lefevre a un dernier mot.

Franck Lefevre : Oui, juste pour dire qu'effectivement, on est prêt à attendre les six mois parce que cette expérimentation est en cours, sachant qu'on peut tout de même la demander pour le 15^{ème} à l'issue de celle qui aura été faite dans les deux arrondissements cités. Peut-être y a-t-il des spécificités dans l'arrondissement en terme de stationnement, spécificités qui ont été évoquées par Gérard d'Aboville en terme de nombre de voitures par foyer et donc c'est peut-être intéressant de l'expérimenter dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Je mets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je rappelle qu'il y a une minute pour les vœux non rattachés, pour les présenter.

≈ ≈ ≈

Vœu 19, puisque le 18 a été examiné, présenté par Monsieur Alayrac.

19. Vœu au Maire du 15^{ème} lui demandant d'intervenir auprès du Préfet de Police afin d'obtenir l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers au centre des étudiants de la rue Miollis.

Gilles Alayrac : Comme chacun le sait Paris est une grande ville universitaire, une des premières villes universitaires en Europe qui accueille 300 000 étudiants dont environ 15 % d'étudiants étrangers. Si nous pouvons nous enorgueillir d'accueillir une population d'étudiants étrangers aussi importante, nous ne pouvons pas en dire autant des conditions d'accueil dans lesquelles les étudiants viennent demander leur titre de séjour, ou plutôt le renouveler, dans le 15^{ème} arrondissement, au centre qui se trouve 13 rue Miollis. Chacun aura sans doute pu le constater, le matin avant neuf heures et en début d'après-midi il y a des files d'attente de plus en plus longues. J'ai compté entre 50 et 100 étudiants le matin. Les conditions hivernales d'attente ne sont pas très agréables.

J'aimerais, Monsieur le Maire, profitant des bonnes relations qui sont les vôtres avec la Préfecture de Police, que vous puissiez intervenir pour que l'on trouve une solution, de sorte que les étudiants puissent patienter dans des conditions plus confortables. Merci.

Monsieur le Maire : Nous partageons tous votre souci, évidemment, du meilleur accueil possible des étudiants étrangers dans notre pays.

Le constat que vous faites, nous le partageons aussi puisque la configuration immobilière du centre de réception des étrangers de Miollis, c'est le moins que l'on puisse dire, n'est pas optimale pour un accueil du public, notamment en période d'affluence. C'est le cas aujourd'hui où, entre 350 et 400 personnes sont reçues par jour. On connaît l'escalier très étroit et très court de la porte d'accès de l'immeuble au portique de sécurité qui génère mécaniquement, comme vous l'avez constaté vous-même, des files d'attente dans la rue. En plus, l'activité de ce centre est, en ce moment même, en période dite de haute saison au moins jusqu'à la mi-février, en raison du renouvellement des titres et de la remise des titres.

C'est la raison pour laquelle la Préfecture de Police a déjà mis en place un certain nombre d'améliorations, comme l'accueil par demi-journées pour limiter un flux trop important sur les différentes activités que j'ai évoquées : les remises de titres, les changements de statut, etc. Il a été aussi décidé que le centre ouvrirait ses portes à 8 heures et non plus seulement à 8 heures 35 afin de limiter l'attente dans la rue. Des efforts ont été faits pour mieux répartir les flux et limiter l'attente pour les renouvellements et les remises de titres, par exemple par pré-inscription sur Internet. Mais, comme vous le dites, ce sont des améliorations, qui sont sensibles mais qui ne sont pas suffisantes parce que la configuration du centre n'est pas, c'est le moins que l'on puisse dire, je le disais tout à l'heure, optimale.

C'est la raison pour laquelle la Préfecture de Police envisage une nouvelle solution immobilière, qui serait beaucoup plus confortable, beaucoup plus moderne, avec des systèmes de gestion des flux performants en prévoyant le déménagement du service dans un an. Donc l'administration préfectorale a intégré ce problème, défini des moyens pour le résoudre, en tout cas pour que les difficultés soient moins grandes mais la solution complète par le déménagement sera acquise par la décision qui a été prise visant à transférer ce service au 1^{er} trimestre 2010. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre vœu, parce que le système va être modifié. Il est amélioré dans un premier temps, et dans un deuxième temps l'administration, en quelque sorte, faisant droit à votre question, va déménager ce service.

Qu'est-ce que vous faites ?

Gilles Alayrac : Je pense que nous pouvons peut-être nous accorder à le voter. Il ne présente pas de caractère polémique.

Monsieur le Maire : C'est à vous d'en décider mais en tout cas la Préfecture de Police répondra ensuite au Conseil de Paris. Je pense qu'on peut voter ce vœu puisque nous sommes d'accord sur sa rédaction même si j'estimais qu'après vous avoir donné un certain nombre de réponses, il n'avait plus d'objet ; on va le soumettre au vote. Mais avant Monsieur Destrem demande la parole.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, c'était pour vous dire qu'il aurait pu être retiré mais s'il est maintenu, pour pouvoir démontrer que notre sectarisme ne va pas vraiment nulle part, je crois que nous allons également le voter, si vous en êtes d'accord. Le groupe UMP le votera et le Nouveau Centre également.

Cela évitera à Monsieur Dargent de tenir des propos trop durs et quelquefois qui vont largement au-delà de sa pensée.

Monsieur le Maire : On pourra recommencer dans les deux sens. En tout cas, nous plaçons ce Conseil sous le signe de l'ouverture. C'est une excellente chose. Nous allons donc soumettre ce vœu au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

≈ ≈ ≈

Le vœu suivant est présenté par la Gauche. Madame Bessis, vous avez la parole.

20. Vœu au Maire du 15^{ème} relatif à l'attribution de créneaux horaires à une association sportive du 15^{ème}.

Catherine Bessis : Monsieur le Maire, chers collègues. Depuis maintenant plus d'un an, l'association « Jeunes insertion 15 » contribue à la rencontre et au dialogue entre les jeunes issus des différents quartiers du 15^{ème} arrondissement à travers la pratique de la boxe. Aujourd'hui, le succès de cette initiative n'est plus à démontrer compte tenu du nombre de jeunes impliqués. Toutefois, l'association ne bénéficie que d'un créneau horaire de deux heures, le samedi soir, au gymnase de la Plaine, ce qui est insuffisant pour accueillir un public toujours plus important.

L'association a donc demandé à la Mairie du 15^{ème} arrondissement, qui en a la responsabilité, à pouvoir disposer de créneaux supplémentaires le mercredi après-midi, de préférence au gymnase de la Plaine ou au gymnase Saint-Lambert. Eu égard au travail fondamental de cette association, dont l'objectif est de tisser des liens entre les jeunes du 15^{ème} arrondissement, les élus de gauche soutiennent et encouragent fortement « Jeunes insertion 15 » une association particulièrement impliquée sur le terrain et notamment dans le quartier où Demba Touré a tragiquement trouvé la mort le 18 décembre dernier.

Les élus du groupe la Gauche émettent le vœu que le Maire du 15^{ème} arrondissement octroie un créneau supplémentaire, le mercredi après-midi, à cette association et de préférence au gymnase de la Plaine ou au gymnase Saint-Lambert dans les délais les plus brefs. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous rappelle que les vœux doivent être présentés en une minute mais que vous avez fait une minute trente donc on peut résumer la question puisque chacun a reçu le texte. Monsieur Loriau va répondre.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Quelques éléments très précis sur ce vœu. D'abord, l'association « Jeunes insertion 15 » est une association particulièrement bien connue de la Mairie du 15^{ème}. Je l'ai rencontrée moi-même à plusieurs reprises ainsi que plusieurs de mes collègues, Gérard Sarracani, Géraldine Poirault-Gauvin et nous avons même, il y a un peu plus d'un an, au moment de sa création, aidé les responsables, dont Monsieur Amirouche, à la création de cette association.

Compte tenu de l'importance des actions qu'il mène, il nous est apparu que cette importance nous a fait lui attribuer un créneau très rapidement puisqu'il y en a assez peu finalement, si vous regardez les associations sportives du 15^{ème} qui se créent, qui peuvent se voir attribuer immédiatement un créneau horaire dans les équipements sportifs, compte tenu de leur encombrement mais nous allons y revenir.

Et puis, conscients de l'importance de leur action, notamment auprès des jeunes, dans les secteurs difficiles, l'Etat, sur l'intervention de certains de mes collègues, a permis une aide financière très importante à l'association à hauteur de plusieurs milliers d'euros dès sa première année d'activité. Vous voyez donc que nous sommes pleinement conscients et attentifs à l'évolution de « Jeunes insertion 15 ».

C'est dans cette même optique que, après en avoir reparler avec Monsieur Amirouche avec lequel nous sommes, les élus et le cabinet du Maire, en parfaite coordination, nous lui avons proposé un certain nombre de créneaux en réponse à ses demandes, qu'il s'agisse du gymnase Dupleix, qu'il s'agisse du gymnase Olivier de Serres, et là encore, on va y revenir, nous gérons avec les créneaux qui sont disponibles. Aucun de ces créneaux n'a permis d'obtenir satisfaction auprès de lui et aucun des créneaux que, à ce jour nous lui avons proposé, parce qu'ils étaient disponibles, n'ont satisfait l'association.

En l'état actuel des choses, il faut nous aider, si vous avez des idées particulières. Est-ce que votre idée est de retirer un créneau à une association qui en est actuellement attributaire ? A ce moment-là il faudra nous dire laquelle et à quel endroit. Aujourd'hui les créneaux disponibles dans les équipements sportifs du 15^{ème} arrondissement sont tous attribués, sauf certains dans des salles très spécifiques qui ne permettent d'ailleurs pas la pratique de la boxe, en l'occurrence.

C'est dans cette optique -pour essayer de dégager de nouvelles pistes, parce qu'il y a « Jeunes insertions 15 » mais chaque année nous sommes conduits à refuser une vingtaine environ de demandes de créneaux supplémentaires- qu'avec le Maire du 15^{ème} nous intervenons actuellement auprès des services de la Ville afin qu'un certain nombre d'équipements, actuellement fermés, notamment le week-end, puissent faire l'objet d'ouverture. Je vais vous en donner lecture pour que tout le monde en ait connaissance et pour qu'ils soient inscrits au procès-verbal :

- Le gymnase Saint-Lambert est fermé le dimanche toute la journée et une ouverture en après-midi permettrait de satisfaire plusieurs associations ; le samedi il est fermé en début de soirée et une ouverture jusqu'à 22 heures serait également pertinente.

- Le gymnase Croix-Nivert est ouvert le samedi jusqu'à 18 heures seulement et son ouverture pourrait être prolongée ; son mur d'escalade est également fermé le samedi toute la journée ainsi que le dimanche.

- La salle d'arts martiaux du gymnase Sablonnière devrait être ouverte le samedi jusqu'à 21 heures et non 18 heures actuellement.

- Le gymnase Olivier de Serres, qui ferme actuellement à 20 heures le samedi, pourrait être ouvert, comme d'autres gymnases du 15^{ème}, jusqu'à 22 heures.

- Les salles A et B du gymnase Rigoulot sont fermées tout le dimanche et une ouverture en après-midi permettrait d'accueillir un nombre important d'associations (6 à 7 environ), la salle d'arts martiaux est dans la même configuration, fermée, à Charles Rigoulot.

- La salle de boxe du gymnase de la Plaine est fermée tout le dimanche et si elle était ouverte le dimanche, peut-être que l'association « Jeunes insertion 15 » pourrait en profiter, de 14 heures à 18 heures par exemple.

- Le gymnase Keller ferme à 19 heures le samedi et à 15 heures le dimanche ; là encore, des ouvertures plus tardives permettraient d'accueillir des associations.

- Enfin, le gymnase Duplex, et vous parliez du drame qui a touché le quartier Duplex, est totalement inaccessible aux jeunes du quartier le samedi et le dimanche. Nous demandons donc que le samedi de 9 heures à 19 heures, mais également le dimanche de 14 heures à 18 heures, comme beaucoup d'autres équipements, ce gymnase puisse être ouvert, qu'il puisse être animé et qu'il puisse accueillir les jeunes qui pourraient y pratiquer les activités sportives qu'ils souhaitent.

Ainsi, avec les créneaux dont je viens de vous faire l'énumération, 59 heures de créneaux sportifs supplémentaires sont actuellement en sommeil dans le 15^{ème} arrondissement. Faute de ces créneaux, nous ne sommes pas -et malgré la bonne volonté que je vous ai rappelée- en mesure d'attribuer des créneaux supplémentaires à l'association « Jeunes insertion 15 » ni d'ailleurs à aucune autre association du 15^{ème} qui en fait la demande.

Monsieur le Maire : Bien. Vous applaudissez mais le problème c'est qu'il nous manque évidemment des créneaux considérables. Nous demandons à la Mairie de Paris de remédier à cette situation.

Nous sommes sur un vœu, la procédure là est stricte et donc il y a maintenant une possibilité d'expression, je crois de deux minutes oui, il peut y avoir une explication de vote que je peux accorder pour une durée de deux minutes, ou c'est vous, ou c'est Madame Hidalgo. ... Sur quel article vous vous fondez ?

José Baghdad : Sur l'article que vous avez sous les yeux, qui vous a permis de rappeler à Madame, ma collègue, Catherine Bessis, que son intervention ne pouvait pas dépasser une minute, l'intervention de Monsieur Loriau, ici, elle doit être limitée dans le temps et je crois qu'il a dépassé largement son temps ; j'aurais aimé que vous rappeliez ce rappel au règlement.

Monsieur le Maire : Puisqu'il y a un rappel au règlement je vais donner la parole à Monsieur Destrem qui va également, je pense, faire un rappel au règlement.

Alain Destrem : Ecoutez, on essaie d'avoir un règlement intérieur, qui a d'ailleurs été discuté avec tous les élus et tous les groupes qui sont ici représentés. Il faut qu'on ait une certaine logique : ou on décide de changer le règlement intérieur et à ce moment-là on réunit la commission une nouvelle fois, ou on applique le règlement intérieur qui est le nôtre.

Je rappelle d'ailleurs à Madame la première Adjointe au Maire de Paris qu'au Conseil de Paris il y a une application pure et dure et très stricte, en particulier, des temps de parole des élus, des groupes. Il y a une conférence d'organisation, elle est franchement appliquée, et cela paraît très bien d'ailleurs parce qu'il faut appliquer le règlement intérieur. En ce qui concerne les questions orales, en ce qui concerne les questions écrites, en ce qui concerne les interventions, il n'y a que les présidents de groupes qui ont le droit de le faire.

Donc, je souhaite vous rappeler quand même cet article 21 qui indique très clairement que « seul l'un des signataires, ou un élu par groupe signataire » -c'est-à-dire ce qui a été le cas ici- « peut présenter le vœu, disposant de trois minutes pour les vœux rattachés et d'une minute pour les vœux non rattachés » et vous savez très bien, il en est de même au Conseil de Paris, l'Adjoint compétent ou le Maire ont toute latitude pour prendre leur temps pour répondre et éclairer la sagesse de l'assemblée et il n'y a pas de débat sur un vœu. Je suis désolé, c'est comme ça que ça se passe au Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Ne débattiez pas, Monsieur Destrem, terminez votre intervention et je verrai ensuite si je passe la parole.

Alain Destrem : Donc je souhaite franchement que l'on tente de respecter le règlement intérieur ou alors, à ce moment-là, nous partons vers une grande dérive et je rappelle quand même à notre assemblée que ce n'est pas une discussion qu'il doit y avoir sur un vœu, il doit juste y avoir un intervenant et une réponse de l'exécutif. Point. Dont acte.

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem a simplement rappelé notre règlement intérieur qui, dans son article 21, dispose effectivement que l'Adjoint répond et donne son avis. Il n'est pas précisé de limitation de temps, comme d'ailleurs je peux citer l'article 18 du règlement du Conseil de Paris où il est dit que « le Maire de Paris et les Adjoints peuvent intervenir à tout moment sans limitation de la durée de leurs interventions », c'est même précisé expressément. Pour le même rappel au règlement, Madame ?

Anne Hidalgo : Non, pour une explication de vote.

Monsieur le Maire : D'accord. Donc, on a débattu là-dessus. Maintenant une explication de vote sur le vœu.

Anne Hidalgo : Donc, conformément au règlement, puisque le règlement permet une explication de vote, je fais cette explication de vote. Nous maintenons bien sûr ce vœu qui concerne des créneaux du mercredi après-midi. Donc j'ai bien entendu Monsieur Loriau évoquant plein d'autres créneaux, d'ailleurs je suis tout à fait prête à accompagner cet effort auprès de la Ville en ce qui concerne la demande de la Mairie du 15^{ème}, en étant raisonnable bien évidemment par rapport au rythme des fonctionnaires municipaux puisqu'il ne s'agit pas de faire travailler les gens au-delà de ce que nos règles sociales prévoient.

Nous maintenons ce vœu parce qu'il concerne le créneau du mercredi après midi qui, c'est vrai, est un créneau particulièrement demandé mais sur lequel nous pensons que l'association « Jeunes insertion 15 » pourrait avoir une priorité.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, vous pensez bien que si ce créneau avait été disponible pour « Jeunes insertion 15 » nous leur aurions donné. Par conséquent, par égard pour toutes les associations du 15^{ème} arrondissement, nous ne sommes pas en mesure de voter ce vœu. Il s'agirait alors, pour n'importe quelle association, de trouver un relais auprès de notre assemblée pour faire déposer un vœu et obtenir en force un créneau.

C'est vrai que « Jeunes insertion 15 » a une action particulièrement importante, c'est vrai que l'actualité récente met leur action sur le devant de la scène et qu'elle justifie encore plus que l'on trouve des solutions pour eux ; néanmoins ce type de pratique n'est pas acceptable, nous ne sommes pas en mesure de leur répondre, nous sommes en contact permanent avec eux. Dès qu'un créneau disponible se manifesterait nous leur proposerions, comme nous l'avons fait par le passé, mais aujourd'hui, je pense que nous ne sommes pas en mesure de voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Donc, évidemment, nous allons continuer à chercher, parce que nous avons la volonté d'aider cette association, que nous connaissons et je connais bien évidemment son président et son action est tout à fait positive et on a d'ailleurs beaucoup aidé leur développement. D'ailleurs je pense que la Gauche qui intervient en faveur de cette association ne va donc pas refuser leur subvention, telle qu'ils l'ont demandée et telle qu'ils l'attendent toujours.

Mais si, effectivement, nous avons des créneaux supplémentaires, notamment le week-end, cela pourrait peut-être permettre de délester aussi des associations, pourquoi pas, qui s'entraînent le mercredi et qui accepteraient un créneau le week-end qui serait peut-être même plus facile pour eux. Donc, ce que je propose c'est que ce vœu soit retiré et que nous attendions des propositions de la Mairie de Paris et vous savez, pour ma part, j'ai toujours souhaité, et les élus ici présents, l'ouverture des services publics, notamment pour pratiquer le sport dans cet arrondissement, c'est bien évident. Donc je vais demander si vous retirez ou si vous maintenez ? Vous maintenez.

Donc je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vœu n'est pas adopté.

≈ ≈ ≈

Maintenant nous allons passer aux questions. Juste une petite parenthèse sur la procédure des questions. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, je suis obligé de le redire. D'abord, je précise que les questions qui nous ont été envoyées par le groupe la Gauche nous sont arrivées hors délai, je les ai quand même inscrites à l'ordre du jour pour pouvoir en débattre et j'ai pris cette responsabilité. Mais, les intitulés de ces questions étant plus qu'elliptiques, j'ai demandé aussi que vous puissiez les expliciter davantage, ne serait-ce que pour pouvoir y répondre de façon plus complète et plus approfondie. Une seconde version m'est parvenue mais vous constatez à la lecture des questions que ces versions sont quand même encore assez allusives. Or, notre article 25 dispose bien que les questions sont rédigées de façon succincte, on ne dit pas simplement qu'on doit en préciser l'intitulé.

Je souhaiterais donc -pour pouvoir y répondre et je ne pourrai pas forcément répondre à toutes- qu'elles soient développées, comme nous le faisons pour la question 21, de façon très succincte. Cela ne me paraît pas difficile de pouvoir développer des questions avec un ou deux paragraphes de façon, simplement, à nous permettre de préparer des réponses plus approfondies, comme nous le faisons en Conseil de Paris.

Cela étant dit, je vais passer à la question 21 et je donne la parole à Madame Fonlladosa.

QUESTIONS

21. Question écrite au Maire de Paris relative au fonctionnement de la médiathèque Marguerite Yourcenar.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Deux raisons nous ont conduit à poser cette question au Maire de Paris : le fonctionnement de la médiathèque et l'auvent mis en place dans les derniers mois de 2008.

Depuis son ouverture quelque peu précipitée le 14 février 2008, la médiathèque a connu des problèmes allant bien au-delà de ce qui aurait pu être des problèmes généralement rencontrés lors de la mise en service d'un équipement de cette importance. Je veux vous rappeler :

Premièrement, les problèmes de personnel pour l'ouverture le dimanche, qui ont donné lieu à de multiples grèves du personnel et à des fermetures répétées plusieurs dimanches consécutifs et dont nous avons du mal à apprécier d'ailleurs s'ils sont réglés pour 2009 ...

Je vous rappelle également, deuxièmement, les problèmes de réorganisation, d'installation intérieure qui ont nécessité sa fermeture et qui ne seraient pas encore tous solutionnés.

Troisièmement, les problèmes rencontrés par certains personnels qui supportent mal les installations du point WIFI et des systèmes de réservation par ondes radio dites RFID, d'ailleurs problème commun à beaucoup d'autres bibliothèques parisiennes.

Je veux rappeler également les problèmes rencontrés dans le système électrique, Monsieur le Maire, vous vous en souvenez, qui a mis en panne toutes les installations de la médiathèque et a nécessité sa fermeture.

Cinquièmement, je vous rappelle aussi le problème posé par une banque de prêt qui s'est révélée mal adaptée au besoin du personnel, au point de devoir être totalement modifiée, ce qui conduira à une fermeture nouvelle à partir du 27 janvier jusqu'au 9 février.

Enfin, les moyens en personnel prévus pour 2009 : soit cinq postes. On est loin, après le vote du budget en décembre 2008, par le Conseil de Paris, d'avoir la certitude que ces cinq postes seront mis effectivement en place.

Mes chers collègues, vous en conviendrez, la médiathèque Yourcenar traverse bien des vicissitudes dans sa première année d'ouverture. Cette situation méritait bien la question écrite que nous posons au Maire de Paris. C'est pourquoi les élus du groupe UMP et Centre et Indépendants du 15^{ème}, qui ont toujours soutenu le projet de médiathèque dans le 15^{ème} afin que notre arrondissement bénéficie des moyens de lecture publique adaptés aux demandes de ses habitants, demandent au Maire de Paris quelles dispositions seront prises pour que cette médiathèque soit rapidement en état de fonctionner normalement tant du point de vue des moyens matériels pour son bon fonctionnement, que du personnel qui doit lui être affecté.

Dans cette question, je l'ai dit en introduction, nous avons un deuxième point qui concerne l'auvent ; cet auvent mis en place à l'entrée de la médiathèque à l'automne 2008. Nous souhaitons connaître les raisons qui ont conduit à l'installation de cet auvent au-dessus de l'entrée, qui n'est absolument pas conforme au projet. Il était en effet prévu un auvent original dans sa conception et conforme au parti-pris architectural qui donne à ce bâtiment un caractère éminemment contemporain. Il devait assurer la continuité avec le bâtiment jouxtant la médiathèque, protéger la façade du soleil et éviter la pluie à l'entrée du public. Or, les simples plaques de métal perpendiculaires installées sont bien loin de ces projets architecturaux initiaux. D'où la question que nous posons aujourd'hui au Maire de Paris.

Monsieur le Maire : Bien. Merci. Madame Roy souhaite intervenir.

Isabelle Roy : Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais donner quelques éléments d'information par rapport aux points, notamment techniques qui sont évoqués dans votre question.

Effectivement, sur la banque d'accueil, elle avait été initialement dessinée par l'architecte et cela n'avait pas pris en compte toutes les spécificités relatives aux opérations de prêt. Il y a une nouvelle banque d'accueil qui est en train d'être installée et qui sera opérationnelle au moment de la réouverture de la médiathèque, le 10 février et qui sera constituée d'éléments modulables qui permettront une adaptation progressive au développement de l'automatisation de ces opérations de prêt et de retour.

Sur la signalétique, effectivement des travaux sont prévus dans le courant du premier semestre 2009. Ils permettront de remplacer la signalétique intérieure qui était installée provisoirement à l'ouverture de la médiathèque. A ce sujet, je tiens à souligner qu'une signalétique spécifique sera mise en place pour les personnes mal voyantes.

Sur l'accessibilité, je crois que l'installation de la médiathèque Marguerite Yourcenar est tout de même irréprochable sur ce sujet. Malgré effectivement ce que vous avez souligné, il y a une petite motorisation des portes d'entrée du bâtiment, qui doit encore être améliorée ; une étude de faisabilité sera lancée sur ce sujet très prochainement.

Sur les pannes électriques qui ont perturbé le fonctionnement de la médiathèque ces derniers temps, pour y répondre, a déjà été conclu un contrat de maintenance particulier qui inclut des contrôles préventifs et un dépannage très rapide, ce qui a permis de ne pas avoir ce type de problème renouvelé.

Sur la question des personnels, il y a effectivement, comme l'a dit Madame Fonlladosa, cinq agents qui ont été recrutés et quatre étudiants en plus qui sont récemment venus renforcer les effectifs ; ce qui, sur le dimanche, donne trois personnes supplémentaires. C'est important de souligner ce point-là.

Sur l'auvent, nous avons été en contact avec les architectes et nous n'avons pas constaté que l'auvent soit en contradiction avec le projet initial, avec la maquette de la construction, même si effectivement il manque encore certains éléments qui doivent venir compléter l'ouvrage. Mais cela ne fait pas partie du champ de la garantie de parfait achèvement des travaux et ce sera réalisé bien entendu dans un deuxième temps.

Pour conclure, malgré ces dysfonctionnements qui, comme je vous l'ai indiqué, ont déjà trouvé des solutions tout à fait opérationnelles, je pense qu'il faut souligner un point qui est extrêmement positif. Après dix mois de fonctionnement, la médiathèque Marguerite Yourcenar est tout de même la troisième bibliothèque en nombre de prêt, en moyenne plus de 50 000 par mois, c'est la première sur le prêt des ouvrages de jeunesse et je crois qu'en regard de ces données chiffrées objectives, on peut en fait tout à fait reconnaître que cette médiathèque joue un rôle phare dans les réalisations culturelles de Paris et notamment pour les citoyens du 15^{ème} arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Absolument. Je me réjouis que, grâce à l'initiative de Madame Macé de Lépinay, sous la mandature précédente, notre arrondissement puisse bénéficier d'une médiathèque. Je voudrais dire simplement à mes collègues, qui pourraient s'interroger sur ce débat, qu'ils se réfèrent à l'article 23 du règlement intérieur et ils seront informés parfaitement de la procédure. Madame Macé de Lépinay.

Hélène Macé de Lépinay : Très brièvement, Monsieur le Maire. Je m'étonne que Mademoiselle Roy puisse nous répondre sur tous ces éléments. En tout cas, il y a une chose que je voudrais dire, je faisais partie, avec Monsieur Dargent je crois, du jury d'architecture qui a sélectionné ce projet et l'auvent n'avait pas du tout la forme qu'il a actuellement, on le baptisait même « casquette » il me semble. C'était un grand auvent plat. Je pense qu'il y a des raisons techniques ou financières qui ont fait qu'on n'a pas pu installer l'auvent mais je trouverais intéressant que le projet, tel qu'il a été adopté par le jury d'architecture, puisse être réalisé parce qu'actuellement on a l'impression qu'on a posé quelque chose à toute vitesse et qui ne correspond, je le redis, pas du tout au projet tel qu'il a été accepté par le jury.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui Monsieur le Maire. Je ne m'étendrai pas davantage sur la « casquette », je n'ai plus un souvenir très précis de ce qui avait été adopté mais en tout état de cause, même si c'est un élément de l'ensemble du dossier, je crois que ce Conseil gagnerait à prendre acte de la satisfaction considérable que cet établissement suscite dans notre arrondissement. Il faut que nous en prenions acte même s'il y a effectivement un certain nombre de problèmes qui sont en voie de règlement. Isabelle Roy a évoqué un certain nombre de moyens qui sont envisagés aujourd'hui. Donc, voilà, je crois que là-dessus il faut être clair.

Quant à la paternité ou à la maternité de cet équipement, oui je vous ai entendu, Monsieur le Maire, lors des vœux, nous dire que nous devons cette médiathèque Marguerite Yourcenar à Madame Macé de Lépinay. On peut dire cela, de la même façon que l'on peut dire que nous devons les vols Apollo 15 à Jules Verne. C'est une conception un peu de très long terme de l'action publique, en l'occurrence. Mais moi, je voudrais vous rappeler, pour terminer sur ce point, combien le Maire du 15^{ème}, Monsieur Galy-Dejean, que j'évoquais tout à l'heure, dans son discours d'inauguration est revenu sur cette question ... mais il faut savoir apprendre de tout le monde, Monsieur le Maire, et même quand cela déplaît.

Donc, Monsieur Goujon, je voudrais vous rappeler combien René Galy-Dejean, lors de l'inauguration de cette médiathèque Marguerite Yourcenar, en présence évidemment de nous tous, mais en présence aussi du Maire de Paris, s'est évidemment félicité de la réalisation de cet établissement dans son arrondissement et a expliqué combien il n'avait absolument pas réussi, au cours des mandatures précédentes, celle de Jacques Chirac et celle surtout de Jean Tibéri, à faire déboucher cette idée, qui n'en était, à ce moment-là, qu'au niveau de l'idée.

Je vous rappellerai qu'il avait précisé, à ce moment-là, qu'il n'avait pas réussi à faire déboucher cette idée alors qu'à l'époque il y avait des Adjointes importants du Maire de Paris qui étaient élus du 15^{ème}, avait-il dit, en vous regardant Monsieur Goujon et en regardant Madame Macé de Lépinay. Voilà, je laisse cela à l'histoire pour que chacun sache qui a fait quoi.

Monsieur le Maire : C'est dommage qu'un Maire si efficace n'ait pas pu faire déboucher à la fois le dossier du couloir de correspondance et celui de la bibliothèque Yourcenar ... mais vous l'avez sûrement beaucoup aidé dans la mandature précédente, comme il le disait à chacun des Conseils d'arrondissement, il n'y a qu'à relire les débats.

Bien, nous allons donc voter sur cette question écrite. S'il vous plait, un peu de sérénité, je sais qu'il y a beaucoup de choses bizarres qui ont été dites mais ne vous laissez pas déstabiliser, il n'y a vraiment pas de raison.

Donc je vais demander que ceux qui sont pour la question écrite puissent voter, pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

Maintenant nous arrivons aux questions orales, ce qui n'est pas la même procédure que les questions écrites. Donc j'invite tous nos collègues à relire l'article 23 de notre règlement ainsi que l'article du chapitre 5.

Question 22 déposée par la Gauche. Comme le dispose notre règlement intérieur, je la lis et j'y réponds et ensuite l'auteur de la question a cinq minutes pour s'exprimer, pour que tout soit clair dans les esprits de chacun.

Question orale des élus du groupe La Gauche au Maire du 15^{ème} arrondissement relative à la formation proposée aux membres des conseils de quartier de l'arrondissement.

Il ne s'agit pas là de l'intitulé, mais bien de la question. Je vais essayer d'y répondre en disant que la formation des représentants des instances démocratiques, qu'elles soient délibératives ou consultatives, constitue naturellement un impératif que nous partageons tous car mieux formés, ces représentants seront ainsi mieux à même de prendre des décisions ou de donner des avis pertinents.

Les conseils de quartier du 15^{ème} ont été renouvelés en juillet et se sont déjà réunis à deux reprises en séance plénière, en septembre et en décembre, réunissant un public nombreux estimé à plus de 2 000 personnes ; une troisième session est d'ailleurs prévue dans les semaines à venir, du 11 au 31 mars. Les dates figureront sur le site de la Mairie à partir de demain mais vous avez, je pense, eu à votre disposition le calendrier prévisionnel.

En 2008 plusieurs Conseillers de quartier avaient émis le souhait de bénéficier d'une formation. Interrogée par les Adjointes compétents du 15^{ème}, la DDATC a alors indiqué à la Mairie du 15^{ème} qu'un module de formation était à l'étude.

Fin décembre, donc il n'y a pas si longtemps, ce module a été adressé à la Mairie du 15^{ème} et aux Adjointes des conseils de quartier sous la forme d'un document power point, qui est d'ailleurs, je dois le dire, je formule un avis dessus, très bien fait et qui traite du fonctionnement des institutions parisiennes, du budget, des compétences, des intervenants, les services y sont notamment évoqués, les calendriers d'élaboration, le fonctionnement des institutions municipales, etc, un chapitre est consacré aux dispositifs de démocratie locale et aux moyens d'action.

C'est la raison pour laquelle, considérant l'intérêt de ce document, qui nous a donc été transmis au mois de décembre, j'ai décidé d'organiser deux séances de formation destinées aux Conseillers de quartier. Ces formations, qui évidemment sont facultatives, seront dispensées par groupes d'une quarantaine de Conseillers, nous en avons 240 quand même, par le Directeur Général des Services, Monsieur Foisel, qui a bien voulu accepter cette mission, à la fois de la Mairie de Paris et de la Mairie du 15^{ème}, aux dates suivantes : jeudi 5 mars et jeudi 9 avril, de 19 heures à 21 heures. Bien entendu, si des Conseillers de quartier supplémentaires souhaitaient bénéficier de cette formation, d'autres séances seraient organisées.

Est-ce que l'auteur de la question souhaite intervenir ? C'est Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire d'évoquer avec nous ce sujet extrêmement important de la formation des Conseillers de quartier puisque vous le savez, depuis que la loi « démocratie de proximité » a été votée, c'était la loi Vaillant, en 2002, il est du rôle du Maire d'arrondissement de veiller à la bonne formation et à la bonne information des Conseillers de quartier parisiens.

J'ai quand même une question complémentaire à vous poser, car le 12 décembre dernier, vous le savez, la Mairie de Paris organisait, ce n'était pas la première fois, une séance de travail avec l'ensemble des Conseillers de quartier parisiens, dans le cadre de la formation et de la consultation, pour une charte parisienne de la participation. Vous le savez, la quasi-totalité des Maires d'arrondissement, quelle que soit leur appartenance politique, n'a pas manqué de transmettre cette information. Il se trouve néanmoins que la Mairie du 15^{ème} s'est illustrée, une fois de plus, en refusant de transmettre les invitations qui vous étaient parvenues sous la forme de cartons d'invitation et de fichiers PDF et de diffuser plus largement cette information.

Cette décision, qui a été la vôtre, est en contradiction avec les propos que vous avez tenus, ici même, dans ce Conseil d'arrondissement, le 17 novembre dernier, où vous expliquiez demander à être associé, effectivement, à Monsieur Bouakkaz et ces propos faisaient suite à une intervention de Monsieur Sarracani qui expliquait ne souhaiter qu'une seule chose, c'est être associé à la réflexion et il regrettait que ce n'était pas le cas alors. Ce sont des informations qui figurent à la page 87 du compte-rendu de notre Conseil d'arrondissement d'alors. Il est clair, au regard de cette décision, que les Conseillers de quartier du 15^{ème} ne bénéficient pas des mêmes avantages que les autres Conseillers de quartier parisiens. Outre une information censurée, il y a là un grave déni de démocratie participative à propos duquel les élus du groupe la Gauche vous demandent de vous expliquer.

Je tiens à préciser à notre assemblée et aux Conseillers de quartier qui regarderaient ces débats ou qui les découvrirait, qu'une prochaine réunion aura lieu le 6 février prochain à la Mutualité sur le thème : élus, services, habitants et usagers, comment mieux fonctionner ensemble. Les invitations, les courriers d'accompagnement ainsi que le mode d'emploi ont été envoyés à la Mairie du 15^{ème}. Nous vous demandons cette fois de veiller à informer, comme il se doit, les Conseillers de quartier du 15^{ème} arrondissement. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Si Monsieur Mouricou avait écouté ma réponse, ou s'il avait mieux formulé sa question, de façon plus détaillée, il aurait entendu que des formations vont être dispensées au plus près des Conseillers de quartier par Monsieur Foisel. Je voudrais simplement, par rapport à ce qu'il a dit, rappeler qu'il n'y a eu aucun refus de la Mairie du 15^{ème} d'inviter qui que ce soit à cette réunion, et pas à d'autres d'ailleurs, puisque plusieurs Conseillers de quartier du 15^{ème} y ont participé et qu'ils m'en ont fait le retour et m'en ont parlé. Les Adjoints ont été saisis et ils ont, à leur initiative, diffusé cette information selon leur souhait.

En tout cas, je ne vois pas où il y a la moindre polémique, que Monsieur Mouricou essaie de créer, puisque bien sûr, je le répète et je ne fais que répéter ce que j'ai dit, la formation est importante et elle sera diffusée dans le 15^{ème} arrondissement, de façon très objective puisqu'elle s'appuiera sur le power-point de la Mairie de Paris.

Je crois que l'on ne peut pas faire procès au Directeur Général des Services de la Mairie du 15^{ème}, ou alors il faut le dire clairement, dans l'évocation de cette formation.

≈ ≈ ≈

Nous allons passer maintenant à la **question 23**.

Question orale des élus du groupe La Gauche au Maire du 15^{ème} arrondissement sur la mise en œuvre, le développement et la place du Conseil local de la jeunesse dans le 15^{ème}.

Monsieur Loriau va répondre à cette question dont j'ai donné la totalité du contenu. N'oubliez pas que je vous ai privé de la rédaction de cette question mais ce sont les seules informations qui nous sont parvenues. Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Rassurez-vous, je vais répondre à l'intégralité de la question.

Le Maire du 15^{ème} a reçu dès le début de la mandature, le 23 juin dernier, l'Adjoint au Maire de Paris compétent, Monsieur Bruno Julliard, afin d'échanger des projets concernant la jeunesse au cours de la mandature. Le Conseil de la jeunesse a bien sûr fait l'objet de ces discussions et un certain nombre d'échanges a pu avoir lieu entre Monsieur Julliard et le Maire du 15^{ème} concernant la création de ce Conseil de la Jeunesse. Ces échanges ont bien sûr porté sur la taille de l'arrondissement. Compte tenu de la taille de l'arrondissement et de la nécessité d'efficacité d'un Conseil local de la jeunesse dès lors qu'il est créé, Monsieur Julliard a convenu immédiatement qu'un tel Conseil de la jeunesse dans le 15^{ème} ne pourrait absolument pas être mis en place et être efficace avant qu'un assistant de la DJS ne soit mis à la disposition de la Mairie du 15^{ème} afin de l'animer. Il a souhaité que le Maire du 15^{ème} le saisisse rapidement d'une demande en ce sens ; c'est ce qui a été fait courant août.

A la fin du mois de décembre dernier, Monsieur Julliard a re-contacté la Mairie du 15^{ème} pour nous faire savoir qu'à la suite des arbitrages budgétaires, un poste temps plein d'animateur jeunesse avait été inscrit au budget supplémentaire de la Ville de Paris pour juin 2009 et qu'à partir de juin 2009 cet animateur temps plein pourrait être mis à disposition de la Mairie du 15^{ème} pour animer ce Conseil local de la jeunesse.

La semaine passée encore, à la suite d'échanges avec le Cabinet de Bruno Julliard, la discussion a permis d'apprendre que les discussions en cours et le groupe de pilotage pour la réforme des Conseils de la jeunesse, du Conseil parisien de la jeunesse mais aussi des Conseils locaux d'arrondissement, donc ce groupe de pilotage, en vue de la réforme, allait rendre en septembre prochain, des conclusions qui conduiraient vraisemblablement à des profonds changements par rapport à la mandature précédente. Compte tenu de ces changements annoncés et des conclusions de la commission de préparation, qui rendra ses conclusions en septembre, mais surtout de la mise à disposition, uniquement à partir de juin 2009, de cet animateur temps plein, le Maire du 15^{ème} aura l'occasion, à partir du mois de mai prochain, d'introduire devant cette assemblée un projet de délibération afin de créer dans le 15^{ème} arrondissement, le plus rapidement possible et dès que cet animateur sera en poste, un Conseil local de la jeunesse qui est pour nous, comme pour l'ensemble des élus de cette assemblée, une des priorités de la mandature.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, le Conseil local de la jeunesse est une instance extrêmement importante dans l'apprentissage de la citoyenneté. C'est en ce sens que la Mairie de Paris, en 2001, a décidé de mettre en place des Conseils locaux de la jeunesse dans chaque arrondissement. Vous avez raison de rappeler que l'engagement a été pris de recruter un animateur à temps plein dans les prochains mois.

Néanmoins, je me permets de revenir sur une lettre, datée du 6 janvier et adressée aux habitants du quartier Duplex. Monsieur le Maire, vous avez déclaré vouloir accompagner les jeunes en difficulté de ce quartier comme de l'arrondissement. Moi je suis, nous sommes, très heureux de constater que les efforts de la Mairie de Paris et de la Mairie du 15^{ème} se recoupent. En vue de veiller à la convergence de notre travail, nous souhaitons savoir comment est anticipée, plus précisément, l'arrivée de cette instance, de ce Conseil local de la jeunesse et plus précisément nous aimerions savoir quelle sera la tranche d'âge autorisée à participer au Conseil local de la jeunesse ? Cette tranche d'âge, vous le savez, devant être préalablement déterminée par la Mairie d'arrondissement. De même, nous aimerions savoir selon quelles modalités le Conseil d'arrondissement et le Conseil local de la jeunesse pourront échanger en vue d'améliorer la vie de la cité. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. Je peux donner quelques informations. Vous avez eu raison de dire que ces Conseils locaux de la jeunesse ont été créés sous la mandature précédente, en septembre - octobre 2001. D'ailleurs à l'époque, le Maire de Paris assortissait cette proposition, en présentant son projet de délibération, ou son Adjointe en tout cas, de mise à disposition de locaux, de mise à disposition de moyens financiers, de mise à disposition de personnels. Je constate que rien de tout cela n'a été fait sous la mandature précédente et qu'on nous promet, mais il n'y a pas raison d'en douter, un animateur seulement à partir du mois de juin prochain, tant mieux mais cela aura mis beaucoup de temps ; sur la première partie de votre question.

Ensuite, en ce qui concerne la tranche d'âge, si vous relisez les débats de l'époque -qui sont les seuls qui ont eu lieu d'ailleurs ; il y a eu un débat sur le Conseil de la jeunesse en 2001, c'est tout- vous constaterez que le Maire de Paris souhaitait vraiment donner beaucoup de latitude aux arrondissements pour qu'ils déterminent leurs tranches d'âge. Dans cette détermination des tranches d'âge, je dois dire qu'il y avait beaucoup d'avis différents, de gauche comme de droite d'ailleurs.

C'est un débat que nous aurons, bien sûr, lorsque nous présenterons le projet de délibération ainsi que la charte du Conseil local de la jeunesse qui accompagnera cette délibération et qui vous sera soumise, comme on l'a dit, lors d'un prochain Conseil d'arrondissement. Un dernier mot ?

Jérôme Loriau : Un dernier mot, Monsieur le Maire, pour dire que Monsieur Mouricou pose les bonnes questions. La question de la tranche d'âge ... je n'ai pas dit, pour une fois, Monsieur Mouricou ... et les questions du recrutement des élus au Conseil local de la jeunesse, ce sont les questions qui font l'objet de cette commission de réforme, dont je vous parlais. Ces questions ont posé des difficultés au cours de la précédente mandature, du fait d'une grande hétérogénéité dans les arrondissements de la difficulté de constituer un Conseil parisien de la jeunesse, justement du fait de cette hétérogénéité. Ce qu'on a souhaité c'est entendre d'abord les conclusions de cette commission avant de vous proposer une charte pour le 15^{ème} et d'en débattre avec vous.

≈ ≈ ≈

Merci. Nous allons donc passer maintenant à la **question 24** que je vais vous lire et à laquelle je vais répondre.

Question orale des élus du groupe La Gauche au Maire du 15^{ème} arrondissement concernant le devenir de l'héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux notamment en ce qui concerne l'échéancier de la fermeture annoncée ainsi que le devenir des vols liés au service public (services d'urgences etc...).

Vous vous souvenez certainement que les deux Députés et le Maire de l'arrondissement, Monsieur Lamour et moi-même, avons exprimé un certain nombre de déclarations s'agissant de l'Héliport. Au mois de juillet, nous avons rencontré à plusieurs reprises le Ministre des Transports, ce qui a été suivi ensuite d'une réunion de travail avec son Cabinet et avec la DGAC, le 29 août pour être précis, que nous avons eu même un débat en Conseil d'arrondissement, au mois de novembre à l'occasion de l'examen du PLU tant il est vrai que les nuisances sont importantes -il est difficile de le calculer exactement- mais on dit couramment que 200 000 personnes subissent ces nuisances entre Paris et la proche couronne.

En 2008 le nombre de mouvements sur la plate forme a été de 10 700 alors que dans le plan d'exposition au bruit, c'est le chiffre de 12 000 qui est le chiffre maximum ; il était d'ailleurs de 30 000 dans les années 90. Il y a eu aussi 6 000 transits qui sont, en tout cas c'est ce qui est souhaité, en réduction vers le chiffre de 3 500, chiffre qui est mentionné dans la charte que vous connaissez et ces chiffres devront diminuer en fonction des itinéraires alternatifs qui seront mis en place ; j'en dirai un mot plus tard.

Des analyses fines du trafic sont en cours notamment en vue de mieux identifier les trafics prioritaires et pour le moment on estime au niveau du tiers à peu près, un peu plus un peu moins, les vols qui sont des vols de service public (sécurité civile, vols sanitaires) et qui peuvent être considérés comme une activité incompressible. La réduction des nuisances passe donc, dans un premier temps, par la maîtrise du trafic utilisant l'héliport ou les cheminements et dans un deuxième temps, par l'abaissement des nuisances générées par les mouvements individuels et ceci à court terme.

Des alternatives appropriées seront proposées aux trafics pour lesquels l'accès à la plate forme ou à certains tronçons des transits n'est pas prioritaire et c'est la raison pour laquelle actuellement une étude est en cours, en liaison avec la Chambre de Commerce, et dans le cadre du développement de la région Capitale, des sites alternatifs comme l'hélicoptère en secteur Est et Nord, le site de la Défense et l'utilisation du terrain de Brétigny, favorable à l'activité économique, est judicieux pour transférer le trafic de l'héliport de Paris-Issy. L'amélioration des outils de connaissance des trafics intéressant aujourd'hui la plate forme et le transit seront mis en œuvre pour pouvoir identifier finement les restrictions. D'ailleurs, ces orientations pourront trouver un fondement juridique dans le projet de décret relatif à la limitation du trafic d'hélicoptères évoluant dans l'environnement des unités urbaines qui est en cours de préparation à la DGAC en ce moment.

Plusieurs actions concrètes doivent permettre à court terme de réduire les nuisances sonores générées par le trafic résiduel de l'héliport, d'abord le relèvement des altitudes des cheminements en région parisienne, en commençant par les transits Sud -la DGAC étudie d'ici fin avril ce relèvement pour l'expérimenter dès l'été 2009- deuxièmement, la modification des procédures d'atterrissage et de décollage sur la plate forme, la création de deux points d'atterrissage à chaque extrémité de bande, au lieu d'un seul aujourd'hui, permettra de décaler les trajectoires et cette disposition nouvelle éliminera complètement le survol du 15^{ème} et limitera donc les nuisances pour la population du 15^{ème}. Actuellement, Aéroport de Paris est en train de réaliser les études d'aménagement correspondantes et proposera incessamment un calendrier pour les mettre en œuvre dès que possible.

Les constructeurs, pour ce qui les concerne, ont défini et fait approuver par les autorités des procédures de décollage limitant les nuisances. Celles-ci, c'est vrai, sont trop peu connues et donc, il y a l'organisation d'un échange entre Eurocopter et les exploitants sur cette question, pour l'utilisation de ces procédures -hors justifications exceptionnelles bien sûr liées à la sécurité des vols- avec la définition d'une qualification de site pour les pilotes habilités à fréquenter la plate forme ; seuls ces pilotes seront autorisés à la fréquenter.

Enfin, un plan de retrait et d'interdiction progressive des hélicoptères les plus bruyants, pour reconsidérer la classification des machines autorisées à utiliser le transit sans risque pour les populations survolées. Eurocopter a été sollicité pour identifier, à partir de critères objectifs, les machines donnant simultanément les meilleures garanties en terme de sécurité et de performances environnementales et à partir de cette classification un schéma de restriction d'accès aux machines les mieux classées sera défini.

Voilà toutes les mesures qui vont être mises en place très rapidement. L'objectif évidemment que nous partageons avec le Ministre des Transports est le déplacement de toutes les activités commerciales de l'héliport sur diverses plates formes avec bien sûr le maintien, s'il n'y a pas d'autre solution, d'une plate forme hélicoptère pour ce qui concerne les vols des services publics les plus utiles et les plus urgents.

Qui s'exprime ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui Monsieur le Maire. Je vous ai écouté attentivement. J'ai eu quelques difficultés à trouver la réponse à notre question qui demandait un échéancier par rapport à la fermeture annoncée.

J'y ai aussi eu quelques difficultés à trouver la confirmation de la fermeture annoncée, parce que de déplacements en réflexions, en études, j'ai entendu un discours que j'entends depuis des années au sein de la Commission de l'environnement de l'héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux où on nous dit «oui, on étudie un certain nombre de choses pour avoir des procédures moins bruyantes ». On nous dit cela depuis sept ans que j'y siége et chacun peut constater qu'il n'y a pas de progrès. Je vous le confirme d'ailleurs, Monsieur le Maire, les habitants du 15^{ème} arrondissement subissent ces nuisances. Vous avez évoqué l'intervention des deux Députés du 15^{ème} arrondissement, dont vous-même, nous vous confirmons, nous qui habitons tous le 15^{ème} arrondissement, à votre différence, que nous subissons effectivement lesdites nuisances.

Alors, moi, en représentant de la Ville, au sein de la Commission de l'héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux, depuis six ans, j'ai plaidé avec la représentante de la Région Ile-de-France, avec les représentants des associations pour que cette plate-forme voie son activité progressivement réduite. Je n'ai pas eu de succès, non pas par rapport au fond de mes arguments, je n'ai pas eu de succès simplement à cause du vote contre des élus UMP, d'une part, et des représentants de l'Etat, de l'autre. Moi je suis ravi que les élus UMP changent d'avis sur le sujet. Vous avez peut-être, en l'occurrence, une bonne influence sur eux.

Je souhaiterais, ayant été beaucoup bercé de promesses en la matière, en savoir tout de même un peu plus sur les délais et sur le caractère tangible de ce que vous nous annoncez, parce que, ce que vous nous avez dit à l'instant, c'est très loin de ce que vous avez évoqué dans vos vœux, c'est-à-dire la fermeture de l'héliport, sinon en l'occurrence pour les « calendes grecques ».

Donc moi je souhaite qu'effectivement, avec l'ensemble des élus de gauche, les nuisances de cet aéroport soient diminuées. Cela suppose, comme nous le voulions dans la Charte de l'environnement, sans l'avoir obtenu, que son trafic soit réduit -c'est la raison pour laquelle le Maire de Paris a refusé de signer cette charte trop peu contraignante- et je vous demanderais, parce que c'est un dossier que je ne vais pas lâcher, conformément à l'article 28 du règlement intérieur, que le texte de votre réponse, écrit, nous soit communiqué dans les huit jours afin de pouvoir discuter sur des bases tangibles. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur Dargent voudrait qu'en six mois je règle ce qu'il n'a pu régler en six ans, nous dit-il. En tout cas j'espère être plus rapide ! Déjà, j'ai annoncé avec un calendrier précis un certain nombre de mesures, comme par exemple le relèvement des altitudes, au mois d'avril, comme la rédaction d'un décret par la DGAC, comme également les aménagements pour les atterrissages et les décollages qui permettront qu'il n'y ait plus de survol du 15^{ème}, etc... Tout n'est pas encore complètement fixé dans le temps pour le reste, mais j'ai voulu évoquer toutes les mesures de toute urgence qu'il fallait appliquer pour limiter les nuisances.

Il est bien évident que nous continuons -cela fait environ six mois que nous traitons ce dossier- nous continuons avec le Ministre, avec son Cabinet et la DGAC à maintenir notre objectif, évidemment.

Monsieur Dargent, ce ne serait pas responsable de ma part de vous dire que ce sera dans 15 jours, parce qu'il y a quand même des intérêts économiques et autres dans cette affaire mais l'objectif, je le répète, que nous partageons avec le Ministre des Transports et qu'il nous a confirmé est que le trafic commercial notamment de cet hélicoptère soit transféré sur les différents sites que j'ai cités très précisément et qui sont actuellement, depuis quelques mois -je pense que tout ne peut pas se régler à la va-vite- l'objet de discussions avec les différents partenaires.

Et bien sûr l'article 28 sera satisfait.

≈ ≈ ≈

Nous allons maintenant passer à la **question 25**. La parole est à Monsieur Martinez.

Question orale des élus du groupe La Gauche au Maire du 15^{ème} arrondissement relative au groupe de travail « vidéo protection » du CSPDA réuni le 8 janvier et l'absence de discussion détaillée sur le choix des propositions de lieux d'implantation des caméras.

Hubert Martinez : Je voudrais vous apporter deux séries de précisions sur la forme et sur le fond.

- Sur la forme tout d'abord.

Premièrement, au cours de la réunion du CSPDA sur la « vidéo protection », une carte générale du 15^{ème} arrondissement avec l'implantation des caméras a circulé.

Deuxièmement, l'officier en charge des caméras, du commissariat central, a commenté les lieux d'implantation ; j'ai moi-même apporté des remarques complémentaires sur ces lieux. Troisièmement, la parole a circulé très librement.

Quatrièmement, la discussion a porté sur plusieurs secteurs mais je me souviens qu'elle a essentiellement porté à trois reprises sur les Périchaux et le boulevard Lefebvre puis sur d'autres quartiers.

Enfin, des questions techniques ont été évoquées.

- Sur le fond ensuite.

Je vous dirai que le projet d'implantation de caméras, relevant de la police urbaine et de proximité du 15^{ème} arrondissement, a été établi par un officier du Commissariat, responsable des unités de quartier et un expert de la Préfecture de Police. Ce choix a été fait au vu des plaintes de particuliers et de la connaissance du terrain par les policiers. Pour ma part, les lieux ou les secteurs choisis m'ont paru répondre à une certaine logique.

Le problème n'est pas tant sur les lieux, il se pose autrement. Le problème qui est apparu est simple, il est quantitatif. Environ un millier de caméras pour la Capitale, c'est très peu, et près d'une centaine de caméras dans le 15^{ème} arrondissement, c'est largement insuffisant pour couvrir tous les secteurs qui le mériteraient.

Je tiens à préciser que c'est la raison pour laquelle le Maire de notre arrondissement a demandé des caméras supplémentaires à deux reprises : la première fois, courant septembre, avant les événements du quartier Duplex, la seconde fois, au début de l'année. Monsieur le Préfet de Police a donné son accord pour une très grande partie de ces caméras ; je peux citer pour mémoire : une caméra supplémentaire sur les Périchaux, une de plus dans le quartier Falguière, une sur la rue de l'Amiral Roussin où aucune caméra n'avait été prévue. Enfin, je tiens à préciser que plusieurs caméras supplémentaires ont été acceptées par le Préfet de Police concernant le quartier Duplex.

Ce sont les précisions que je pouvais vous apporter, mes chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci. Qui veut intervenir là-dessus ? Madame Piétranico, vous avez la parole.

Marie-Hélène Piétranico : Merci Monsieur le Maire. Le bulletin d'information municipale du 15^{ème} « INFO 15 » annonce dans son édition de janvier, en page 3, qu'un groupe de travail ad hoc du CSPDA se réunira début janvier pour étudier en détail l'implantation de ces caméras, qui s'inscrivent dans le cadre du plan parisien « 1000 caméras ». Le 8 janvier j'étais présente, nous n'avons pas discuté de ces lieux d'implantation, d'ailleurs parce que ce n'est pas notre rôle, ce n'est pas le rôle de la commission de déterminer où vont se positionner ces caméras.

De plus, nous avons fait un vœu à la fin de l'année 2008, qui a été voté par l'ensemble du Conseil d'arrondissement. Notre groupe avait demandé, d'une part d'être consulté sur les lieux d'implantation de ces caméras de « vidéo protection » dans l'arrondissement et d'autre part d'organiser une réunion spécifique de travail sur ce sujet, au cours d'un CSPDA particulier.

Je profite également de cette question pour demander que le groupe de travail sur le quartier Duplex soit réuni, ce qui, à notre connaissance, n'est pas encore le cas alors que la situation dans ce quartier le justifie amplement. De façon générale nous souhaitons que cette instance siège et se réunisse plus fréquemment dans l'avenir.

Monsieur le Maire : Je dois dire que nous sommes le seul arrondissement à avoir organisé autant de séances de consultation sur la « vidéo protection » : d'abord, au Comité de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Arrondissement -d'ailleurs plusieurs élus de gauche y siégeaient et doivent s'en souvenir, on a même projeté sur ce mur la carte complète des implantations et puis il y a eu un débat ensuite- ; deuxièmement, il y a eu, et c'est le seul arrondissement dans lequel cela existait, effectivement, Madame Piétranico, un groupe de travail ad hoc qui s'est réuni le 8 janvier au cours duquel il y a eu tellement de précisions sur les implantations que vous-même avez demandé une caméra supplémentaire sur les Périchaux, ce qui a été demandé au Préfet de Police et obtenu d'ailleurs.

De surcroît, il me semble que nous avons eu la grande chance que le Préfet de Police réponde positivement à notre première série de demandes et, d'après ce qu'il m'a dit, étudie de façon très favorable notre deuxième série de demandes.

Enfin, je n'ai pas à répondre sur le groupe de travail Duplex parce que cela ne figure pas dans la question mais je vous dirai, quand même, que nous avons diffusé un questionnaire à l'ensemble des élus -si ma mémoire est bonne, quand on a mis en place le CSPDA- pour qu'ils s'inscrivent dans les groupes de travail géographiques et thématiques.

Sur le groupe de travail Dupleix, nous n'avons pas eu d'inscription de votre part. Nous avons donc fait cette réunion le 22 janvier dernier, avec les partenaires de ce groupe de travail, en présence du Commissaire Lafille.

Voilà ce que je voulais répondre pour compléter la réponse de Monsieur Martinez, qui veut peut-être encore ajouter quelque chose ?

Hubert Martinez : Je peux simplement dire que l'ensemble des élus a été destinataire d'un courrier courant juin. Si Madame Piétranico, et j'en suis très heureux, a pu s'inscrire au groupe de travail « vidéo surveillance », c'est qu'elle avait été destinataire de ce courrier ; à fortiori les autres élus, qu'ils soient de gauche ou de droite, pouvaient s'inscrire dans tous les autres groupes de travail.

Voilà la précision que je tenais à apporter.

Monsieur le Maire : En tout cas, je retiens qu'il sera mis un terme à cet état. Je suis tout à fait favorable et même soucieux que vous puissiez participer au groupe de travail Dupleix qui se réunira, évidemment, notamment en fonction des circonstances, vous l'imaginez bien, très fréquemment.

≈ ≈ ≈

Voilà, mes chers collègues, nous abordons la dernière question, la **question 26** qui pose un problème d'ailleurs, parce que je vais vous en lire l'intitulé qui est le suivant :

Question orale des élus du groupe La Gauche au Maire du 15^{ème} arrondissement relative à la participation et au rôle des jeunes de l'arrondissement à la démocratie locale et participative, dans le cadre des instances mises en place.

Je le dis tout bonnement, j'ai accepté de répondre aux quatre questions précédentes, bien qu'elles soient arrivées hors délai et bien que leurs intitulés soient quand même sommaires, pour vraiment montrer l'ouverture qui était la nôtre et pour essayer de débattre de tout.

Là, franchement, la question est posée de façon tellement restrictive qu'il est extrêmement difficile de répondre à ce type de question. Lorsqu'on dit que les questions doivent être rédigées de façon succincte, il ne s'agit pas simplement de l'intitulé, mais vraiment de rédiger la question, elle-même, de façon succincte.

« La participation et le rôle des jeunes à la démocratie locale et participative, dans le cadre des instances mises en place », je pense que c'est redondant avec la question sur le Conseil local de la jeunesse, ou alors il fallait la préciser autrement.

Je souhaite, si Monsieur Mouricou en était d'accord, parce que je vois qu'il fait des signes de tête, qu'éventuellement il précise sa question et que nous l'inscrivions en premier dans le prochain Conseil d'arrondissement, de façon à pouvoir débattre de façon utile.

Si Monsieur Mouricou est d'accord ?

Philippe Mouricou : Très bien, on vous enverra une version plus claire et plus longue de cet intitulé.

Monsieur le Maire : Merci. Bien, mes chers collègues, une ou deux informations diverses, comme d'habitude, avant de lever la séance.

Je vous rappelle les dates de nos **Conseils d'arrondissement** :

- **2 mars, 30 mars, 4 mai, 25 mai** -la date du 25 mai, je le dis, se situe deux semaines avant le Conseil de Paris, mais le lundi 1^{er} juin est le lundi de Pentecôte, donc c'est la raison pour laquelle nous siégeons deux semaines, exceptionnellement, avant le Conseil- **et le 29 juin**.

Je vous confirme aussi une autre date d'une réunion à laquelle vous êtes évidemment tous conviés, qui est la réunion publique sur l'extension du Parc André Citroën, qui aura lieu le **lundi 9 février à 18 heures 30** dans cette Mairie.

Pour ce qui concerne le calendrier des Conseils de quartier, je ne vais pas tous les donner, ils seront sur le site Internet de la Mairie du 15^{ème}.

Merci à toutes et à tous.

J'en profite, puisque c'est notre premier Conseil depuis le début de cette année, pour vous souhaiter, aux uns et aux autres, une bonne et heureuse année 2009.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris